

017
Lphel

124166

46

<p>MAGYAR-GÖRÖG TANULMÁNYOK</p> <p>SZERKESZTI</p> <p>MORAVCSIK GYULA</p>	<p>ΟΥΓΓΡΟΕΛΛΗΝΙΚΑΙ ΜΕΛΕΤΑΙ</p> <p>ΔΙΕΥΘΥΝΟΜΕΝΑΙ</p> <p>ΥΠΟ</p> <p>ΙΟΥΔΙΟΥ ΜΟΡΑΥΣΙΚ</p>
--	--

27.

ORDO PORTAE

DESCRIPTION GRECQUE DE LA PORTE
ET DE L'ARMÉE DU SULTAN MEHMED II

ÉDITÉE, TRADUITE ET COMMENTÉE
PAR

ŞERIF BAŞTAV

ORDO PORTAE

GÖRÖG LEÍRÁS II. MEHMED SZULTÁN PORTÁJÁRÓL
ÉS HADSEREGÉRŐL

KIADTA, FORDÍTOTTA ÉS MAGYARÁZTA
BAŞTAV ŞERIF

BUDAPEST, 1947

PÁZMÁNY PÉTER TUDOMÁNYEGYETEMI GÖRÖG FILOLÓGIAI INTÉZET
ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΑΚΟΝ ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΦΙΛΟΛΟΓΙΑΣ

MAGYAR-GÖRÖG TANULMÁNYOK

SZERKESZTI
MORAVCSIK GYULA

ΟΥΓΓΡΟΕΛΛΗΝΙΚΑΙ ΜΕΛΕΤΑΙ

ΔΙΕΥΘΥΝΟΜΕΝΑΙ
ΥΠΟ
ΙΟΥΔΙΟΥ ΜΟΡΑΒΤΣΙΚ

27.

ORDO PORTAE

DESCRIPTION GRECQUE DE LA PORTE
ET DE L'ARMÉE DU SULTAN MEHMED II

ÉDITÉE, TRADUITE ET COMMENTÉE

PAR

ŞERIF BAŞTAV

ORDO PORTAE

GÖRÖG LEÍRÁS II. MEHMED SZULTÁN PORTÁJÁRÓL
ÉS HADSEREGÉRŐL

KIADTA, FORDÍTOTTA ÉS MAGYARÁZTA

BAŞTAV ŞERIF

BUDAPEST, 1947

PÁZMÁNY PÉTER TUDOMÁNYEGYETEMI GÖRÖG FILOLÓGIAI INTÉZET
ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΑΚΟΝ ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΦΙΛΟΛΟΓΙΑΣ

124166

DOKTORI ÉRTEKEZÉS
ΔΙΔΑΚΤΟΡΙΚΗ ΔΙΑΤΡΙΒΗ



A kiadásért felelős : Baştav Şerif.
Stephaneum nyomda Budapest, VIII., Szentkirályi-utca 28. Felelős: Ketskés János.

PRÉFACE

Le manuscrit grec No. 1712 de la Bibliothèque Nationale de Paris (fol. 424^r—426^v) nous a conservé un ouvrage de langue grecque qui, après avoir été signalé par Du Cange sous le titre de «Ordo Officiorum Aulae Turcicae»,¹ a été enregistré par H. Omont comme «Ordo belli gerendi ab Amuratho sultano constitutus». ² Au cours des dernières années les matériaux turcs que ce texte contient ont été utilisés par M. Jules Moravesik,³ mais l'ouvrage lui-même est resté inédit.⁴

L'ouvrage en question traite de la cour et de l'armée du sultan Mehmed II, énumère et caractérise brièvement les rangs de l'armée (τάξεις), donne des renseignements sur leurs devoirs et leur salaire, ensuite il offre une description de l'ordre de bataille dans l'armée du sultan. L'auteur est inconnu, mais l'époque où le manuscrit fut rédigé, peut être déterminée au moins d'une manière approximative. L'auteur parle du sultan Mehmed II comme d'une personne vivante ; or, on sait que ce sultan régna de 1451 à 1481. D'autre part il mentionne aussi Uzun-Hasan qui régna de 1453 à 1478 sur les Turkmènes Ak-koynlu, établis dans la partie nord-ouest de la Perse, et qui eut des conflits avec le sultan Mehmed II. Comme il est connu, en 1473 ce dernier remporta une victoire si brillante sur Uzun-Hasan que, par suite de cette défaite, celui-ci perdit son pouvoir. Etant donné que l'auteur de notre ouvrage anonyme fait une allusion aux pertes subies par le sultan lui-même en conséquence de son conflit avec Uzun-Hasan, l'ouvrage doit avoir été écrit après 1473, mais avant 1781, date de la mort de Mehmed II.

Le manuscrit No. 1712 nous a d'ailleurs conservé plusieurs autres importantes sources byzantines, notamment les ouvrages de Léon le Diacre et de Michel Psellos.⁵ A la fin du manuscrit on trouve des textes plus récents, entre autres le récit d'une visite faite, autour de 1470,

¹ Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis, Lugduni 1688. «Index auctorum. Scriptores anonymi Graeci Mss.» col. 38.

² Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale II. Paris 1888. p. 128.

³ Byzantinoturcica I, p. 289.

⁴ Tout récemment M. Pierre Năsturel et Mme Alexandrescu-Dersca ont projeté de publier ce texte (cf. Revue Historique du Sud-Est Européen 23 (1946), p. 292, note 1), mais ayant pris connaissance de mon étude déjà achevée, ils ont renoncé à cette édition.

⁵ Michel Psellos, Chronographie, éd. É. Renauld, I, Paris, 1926 p. LX ; Moravesik, Byzantinoturcica I. p. 237, 266.



à la cour d'Uzun-Hasan.¹ Quant au texte que je me suis proposé de publier d'après une photocopie de M. Jules Moravcsik, professeur à l'université de Budapest, il n'est qu'une copie ultérieure de l'original : ceci ressort clairement de quelques corruptions du texte et surtout de la note placée au bas de fol. 424^r qui est due certainement au copiste. Les caractères cursifs («Buchkursive») renvoient à une époque tardive de la civilisation byzantine : ils sont d'ailleurs parfaitement lisibles. Les initiales, ainsi que quelques gloses marginales et interlinéaires sont ajoutées à l'encre rouge. Ici et là on rencontre quelques abréviations tachygraphiques.

Le but que nous nous sommes fixé consiste à publier et à commenter ce texte inédit. Le texte grec est accompagné d'une traduction française en regard ; le reste de l'étude contient des explications d'ordre linguistique et historique.

Bien que nous ayons corrigé les fautes d'orthographe du copiste, nous avons toujours conservé la graphie des noms propres et des mots d'origine étrangère. Dans les notes nous avons signalé toutes les particularités du manuscrit, sauf le manque du iota subscriptum et de certains accents, ainsi que des différences d'accentuation et d'aspiration.

En ce qui concerne la transcription des mots turcs, nous avons suivi le système du remaniement turc de l'Encyclopédie de l'Islam : nous ne nous en sommes écarté que dans trois cas ı = i, ç = ĉ, ş = š).

* * *

Je tiens à exprimer mes remerciements les meilleurs à mes professeurs de Budapest qui, au cours de mon séjour en Hongrie, ont bien voulu m'aider par leurs précieux conseils et qui ont contribué par tant d'utiles suggestions au présent ouvrage. L'expression de ma vive gratitude doit être adressée en premier lieu à M. le professeur Jules Moravcsik qui a suivi d'un oeil bienveillant ma modeste activité, ainsi qu'à M. le professeur Jules Németh qui n'a pas épargné la peine de m'élucider quelques problèmes d'une importance toute particulière. Mes remerciements s'adressent aussi à M. le professeur Louis Fekete qui a bien voulu lire mon étude et faire ses précieuses remarques sur elle, de même qu'à M. Ladislas Gáldi, à qui je dois la traduction de ma thèse et quelques importantes contributions à la solution de certaines questions de détail.

¹ J. Ebersolt, Un itinéraire de Chypre en Perse d'après le Parisinus 1712, *Byzantinische Zeitschrift* 15 (1906) pp. 223—226.

TEXTE ET TRADUCTION

Ὁ ἀμηρᾶς, ὁ πατὴρ του, ὀνόματι Ἀμουράμπυης, εἶχεν εἰς τὴν μπόρταν του γιανητζάρους τρεῖς χιλιάδες· αὐτὸς δὲ ὁ Μεουμέτης, υἱὸς ἐκείνου, ἔποικέν τους πέντε χιλιάδες, ὅμως δὲ εἰς τοῦ Οὐζούχασαν τὴν ἡμέραν ἔποικέν τους δέκα χιλιάδες, καὶ μετὰ ταῦτα δὲ ἐχάλασεν ἀπ' ἐκείνους δύο χιλιάδες, ἔχει δὲ μόνον χιλιάδας ὀκτώ. 5

Ἔχει δὲ εἰς πρώτην τάξιν ὀνόματι σπαιογλάνους, ἦγον ἀρχοντόπουλα ἐξακοσίους, οἵτινες ὑπαγαίνουν ἔμπροσθεν τοῦ ἀμηρᾶ καβαλλάροι.

Δευτέρα τάξις, ἔχει σηληκτᾶροι ἕτεροι ἐξακόσιοι, καὶ αὐτοὶ καβαλλάροι, πάντοτέ εἰσιν ἔμπροσθεν τοῦ ἀμηρᾶ. 10

Τρίτη τάξις, ἔχει ἀλουφάτζηδες, ἦγον προσοδιᾶροι ἑπτακόσιοι, καὶ αὐτοὶ καβαλλάροι, ἔχον δύο κάβους μέσον αὐτῶν.

Τετάρτη τάξις, ὀνόματι καρηπηγήτλεροι, εἰσὶ δὲ τετρακόσιοι, καὶ αὐτοὶ καβαλλάροι, ἔχον καὶ αὐτοὶ δύο κάβους μέσον αὐτῶν.

Ἐξ αὐτῶν δὲ τοὺς γιανητζάρους ἕως ὀγδῶντά εἰσιν καπητζήδες, 15 ἦγον πορτᾶροι τῆς ἀθθεντικῆς πόρτας.

Ὅμοίως δὲ καὶ τζαούχηδες ἄλλοι τόσοι, ἦγον ὀγδῶντα, οἵτινες ὀφείλουν νὰ προσέχον καὶ νὰ φυλάττον τὰς σπορὰς καὶ τόπους τῶν ἀγαπημένων καὶ φίλων τως ἀνθρώπων νὰ μηδὲν τὰ καταλοῦσιν τινές, καὶ εἴ τινα εὔρουν νὰ ποιῇ ζημίαν εἰς αὐτά, ζημιῶνον τοιεῦτα 20 πέντε καὶ δίδουν του καὶ πέντε ῥαβδές, εἴ τινα εὔρουν νὰ φθειρῇ. Αὐτοὶ δὲ ἐξηβαίνουν ἀπὸ τὸν ἀριθμὸν τῶν καπηγητληρήδων καβαλλάροι καὶ ἐβλέπον τὰ τοιαῦτα πάντα.

425^v Ἐτέρα τάξις, ὀνόματι σολάκιδες, εἰσὶ δὲ πεζοὶ ὁμοῦ ὀγδῶντα. Αὐτοὶ δὲ συντροφιᾶζον τὸν ἀμηρᾶν ἕως εἰς τὴν μπόρταν τοῦ παλατίου 25 ἢ εἰς τὰς τέντας του, ὅπου μέλλει νὰ πεζεύσῃ· ἔπειτα ἐκεῖνοι στρέφονται εἰς τὰς τέντας του γύρωθεν ἢ εἰς τὴν μπόρταν τὴν ἀφεντικὴν, ὅταν ἔναι στὸ παλάτιν ὁ ἀμηρᾶς.

Ὅμοίως οἱ δύο μπασάδες καὶ οἱ δύο δευτερέγγηδες καὶ ὁ κατηλη-

P = cod. Paris. gr. 1712. fol. 424^v—426^v.

1 τάξεις ex τάξαις corr. P 1 ἀμηρᾶ P 4 ἐπικέν P 5 ἐπικέν P
6 post ὀκτώ rubro atramento περι τῆς πρώτης τάξεως add. P 7 σπαιογλάνους
correxī: παογλάνους P 8 εἴτηρες P 8 εἰπαγένουν P 8 καβαλλάροι hic
et infra semper P 8 post καβαλλάροι rubro atramento περι τῆς δευτέρας
add. P 11 in mg. rubro atramento περι τῆς 7¹⁵ add. P 11 προσωδιᾶροι P
13 in mg. rubro atramento περι τῆς 8¹⁵ add. P 13 κάρηπ. γήτλεροι P 15 ὀγδῶν-
τα P 15 καπητζήδες P 16 post πόρτας rubro atramento περι τζαούχιδων add. P

Les rangs de la porte de l'émir sont les suivants :

L'émir, son père, qui s'appelait Murad-bey, avait à sa «porte» (dans sa cour) trois mille janissaires ; son fils, Mehmed, après en avoir élevé le nombre d'abord à cinq mille, ensuite, au temps
(5) d'Uzun-Hasan à dix-mille, en a fait périr deux mille, de sorte qu'actuellement il n'en a que huit mille.

Dans le premier ordre il a des gens dits sipāhi-ogłans, c'est-à-dire des jeunes hommes nobles, au nombre de 600, qui vont à cheval devant l'émir.

Deuxième ordre : il y a là 600 silihdārs, également à cheval
(10) qui sont toujours devant l'émir.

Troisième ordre : 700 'ulūfecis, c'est-à-dire mercenaires, également à cheval ; parmi eux il y a deux kavas.

Quatrième ordre, dit garıbyigitler, 400 chevaliers ; parmi eux, deux kavaş.

(15) Parmi les janissaires il y a 80 kapıcıs : ce sont les portiers (gardiens) de la porte princière.

Les çavuş sont au même nombre, c'est-à-dire 80 : ils sont tenus d'observer et de surveiller les champs ensemencés et les terres des gens chers et amis afin que personne n'y fasse des dégâts ;
(20) ils punissent de 5 aspres celui qu'ils y surprennent en faisant des dégâts et de cinq coups de bâton celui qu'ils y trouvent en les ravageant. Ils sont recrutés parmi les kapıyigitleri, ils sont cavaliers et veillent à toute chose.

Un autre ordre, les şolaks, fantassins, au nombre de 80.
(25) Ils accompagnent l'émir jusqu'à la porte de son palais ou de ses tentes, c'est-à-dire là où il va à pied, ensuite ils forment un cercle et se tournent vers les tentes ou vers la porte du palais, si l'émir se trouve à l'intérieur.

17 ὀγδόνα P	18 ὀφήλων P	18 φηλάττων P	19 φιλῶν P	19 τοσ P
20 ἔβρον P	20 ποιεί P	20 ζημιόων P	20 τοσε littera ε supra lineam addita P	23 post πάντα rubro atramento ἔμοι δὲ τοῦ γραφάντος δοκεῖ λέξαι οὕτως εἰς τὴν ἄνωθεν ἀρχὴν· τοῦ ἀμηνᾶ ὁ πατήρ, ὑπήρχεν ὀνόματι, ἀμνηράμπειης, οὐχί, καθὼς λέγει add. P
21 ρανδαῖς P	21 ἦ τιαν P	22 ἐξιβένουν P	24 ὀγδόνα P	25 ἀμηνᾶν P
24 ὀγδόνα P	25 ἀμηνᾶν P	25 μπόρταν P	26 μέλη P	27 γύροθεν P
28 ὁ ἀμηνᾶς rubro atramento add. P	28 post ἀμηνᾶς in mg. rubro atramento περι τῶν μπασάδων add. P	29 δευτερέγγηδες P		

σκάρης αὐτοὶ εἰσιν πάντοτες μετὰ τὴν μπόρταν, ὅθεν ὑπάγει ὁ ἀμηνῶς, 30 ἀπαραιτήτως.

Ἔχει δὲ γερακάρους, εἰσὶν καὶ αὐτοὶ ἀπὸ τὸν ὑπόσον τῶν ἀλοφατζίδων, ὀλίγους πολλά, παρὰ τοὺς εἶχεν ὁ πατὴρ του, ὁ Ἀμουράτμπεης.

Οἱ σπαόγλανοι ἔχουν τὴν ἡμέραν ἀλοφάν ἀπὸ δέκα ἄσπρα ἕως πενήντα, ὁ καλλίτερος τῶνε, ἀμμε τὸ καθολικόν τως εἶναι ἀπὸ ἄσπρα 35 κ' ἢ κε' τὴν ἡμέραν.

Οἱ σηλήκταροι ἔχουν τὴν ἡμέραν ἄσπρα ἀπὸ δέκα ἕως εἴκοσι.

Οἱ ἀλοφατζίδες ἔχουν τὴν ἡμέραν ἀπὸ ἄσπρα πέντε ἕως ἕξι.

Οἱ κρηπηγιτλέρηδες ἔχουν τὴν ἡμέραν ἀπὸ ἄσπρα ἕξι ἕως κ'.

Καὶ οἱ κρηπηγιτλέρηδες καὶ τζαούχηδες καὶ γερακάρου ἔχουν καὶ 40 αὐτοὶ τὸ αὐτὸ, ἀπὸ ἄσπρα ἕξι καὶ ὀκτώ τὴν ἡμέραν.

Οἱ γιαντζάρου ἔχουν τὴν ἡμέραν ἀπὸ τρία ἄσπρα ἕως πέντε καὶ καβάδιον τζόχινον τὸν χρόνον καὶ ποκάμισο σύντροφον καὶ ἄσπρα τριάντα διὰ δοξάριον.

Ὁ ἀγῶς τῶν γιαντζάρων, ὁποῖος εἶναι εἷς μόνος, εἶναι μεγαλιέτερος 45 παρὰ ὅλας τὰς τάξεις, τοὺς πρώτους ἀγάδες.

425* ἀγῶς, | Οἱ ἄλλοι ἀγάδες ἔχουν ἀπὸ ὀγδῶντα ἄσπρα τὴν ἡμέραν, ὁ δὲ τῶν γιαντζάρων ἔχει ἀπάνω ἀπὸ ἑκατὸν ἄσπρα τὴν ἡμέραν.

Οἱ γιαντζάρου πᾶσα δέκα ἔχουν ἕναν ἄλογον καὶ μίαν τέντα καὶ ἕναν πρῶτον καὶ μίαν ἔξοδον. Καὶ τῶν ἀπεθάνη τινῶς ἐξ αὐτοῦ, 50 παράρτα τῶσε δίδουν ἀπὸ τοὺς ἀτζαμήδες εἰς τόπον τοῦ ἀπεθαμένου διὰ νὰ εἶναι πάντοτε σωστοί.

Αἱ ἄλλες τάξεις ὅσα ἄλογα θέλουν νὰ ἔχουν καὶ ἀνθρώπους, εἶναι στὸ θέλημάν τως νάχουσιν, ὅ τι θέλουν ἢ πολλοὺς ἢ ὀλίγα.

Ὅλοι αὐτοὶ εἰσὶν παιδία χριστιανῶν, μόνον οἱ κρηπηγιτλέρηδες 55 εἶναι Μουσουλουμάνων παιδία, καθὼς ἐστὶν φανερόν καὶ ἡ τάξις θέλει.

Ὅταν τεθῆ ἡ τέντα τοῦ ἀμηνῶς, εἰς τὰ δεξιὰ μέρη πέφτουν οἱ σπαόγλανοι μετὰ τὰς τέντες τῶνε εἰς τὸν αὐτὸν τόπον.

Εἰς τὰ μέρη δὲ τὰ ἀριστερὰ πέφτουν οἱ σηλήκταροι μετὰ τὰς τέντας τῶν κατὰ τὴν τάξιν. 60

Εἰς τὰ ὀπισθεν μέρη δὲ πέφτουν οἱ ἀλοφατζίδες μετὰ τὰς τέντας τῶνε, καὶ αὐτοὶ κατὰ τὴν τάξιν τῆς πόρτας.

Ὅμοίως ὀπίσω δὲ ἀπ' αὐτοὺς πέφτουν <οἱ> κρηπηγιτλέρηδες μετὰ τὰς τέντες καὶ αὐτοί, καθὼς ἔχουσιν συνήθειαν.

Ὅταν ὑπάγει ὁ ἀμηνῶς εἰς τὴν δύσιν μετὰ φουσσᾶτα νὰ πολεμήσῃ, 65 ὑπάγει ἐμπροσθεν ὁ ἀυθέντης τῆς δύσης μετὰ ὅλα τὰ δυτικὰ φουσσᾶτα, καὶ ὀπίσω αὐτοῦ ἀκολουθεῖ ὁ ἀυθέντης τῆς ἀνατολῆς μετὰ τὰ καθόλου φουσσᾶτα τῆς ἀνατολῆς, καὶ ὀπισθεν αὐτοῦ ἀκολουθεῖ ὁ ἀμηνῶς μετὰ ὅλην του τὴν μπόρταν.

30 αὐτοὶ P 31 ἀπαραιτήτως ex ἀπαρέτητος rubro atramento corr. P 32 εἰπο-
σόν P 33 ἀμουράτμπεης P 33 post ἀμουράτμπεης rubro atramento περι πόσα ἄσπρα ἔχει
κάθε εἰς σπαόγλανος add. P 35 καλλίτερος P 35 τῶνε P 35 ἀμμε P 35 τος P
36 post ἡμέραν rubro atramento ὁμοίως καὶ οἱ σηλήκταροι add. P 38 ἀλοφατζίδες
P 39 κρηπηγιτλέρηδες correxi: κρηπ. γητλέδες P 41 post ἡμέραν rubro atra-
mento περι τῶν γιαντζάρων add. P 43 καβάδιον P 43 τζόχινον P 43 πο-
κάμισο P 43 σύντροφον P 44 δοξάριον P 44 post δοξάριον rubro atra-
mento περι τοῦ ἀγά καὶ μεγαλιετέρου ἀγά add. P 45 ἀγάς P 45 μεγαλιέτερος

Il y a aussi deux pašas, deux defterdârs et un kažiasker :
 (30) ils sont nécessairement près de la porte, par où l'émir passe.

Il y a des fauconniers qui appartiennent au nombre des 'ulūfecis, mais ils sont beaucoup moins nombreux que les fauconniers de son père, Murad-bey.

Les meilleurs sipāhi-ogłans ont la solde journalière de 10
 (35) à 50 aspres ; la solde commune est 20 ou 25 aspres par jour.

Les silihdârs ont 10 à 20 aspres par jour.

Les 'ulūfecis ont 5 à 6 aspres par jour.

Les ġarib-yigitler ont 6 à 20 aspres par jour.

(40) Les kařicis, les řavuš et les fauconniers ont la même solde, 6 ou 8 aspres par jour.

Les janissaires reçoivent 3 à 5 aspres, par jour, un caftan de laine par an, ainsi qu'une chemise appropriée et 30 aspres pour un arc.

(45) L'aga des janissaires, dont il n'y a qu'un seul, est au-dessus de tous les rangs, même des premiers aġas.

Les autres aġas ont 80 aspres par jour, mais l'aga des janissaires reçoit plus de 100.

Les janissaires ont par dix un cheval, une tente, un supérieur
 (50) et une caisse. Si quelqu'un meurt, on remplace immédiatement le décédé par un des 'acamis afin, que leur nombre soit toujours complet.

Les autres ordres peuvent avoir autant d'hommes et de chevaux qu'ils veulent, tantôt beaucoup, tantôt peu.

(55) Ils sont tous fils de chrétiens, mais les ġarib-yigitler sont évidemment des fils de musulmans, car l'ordre le veut ainsi.

Quand la tente de l'émir est dressée, à droite se placent les sipāhi-ogłans avec leurs tentes, au même endroit.

A gauche se placent les silihdârs, avec leurs tentes, selon
 (60) l'ordre.

En arrière se placent les 'ulūfecis, eux aussi selon l'ordre de la porte.

Sont également en arrière les ġarib-yigitler, avec leurs tentes, selon leur coutume.

(65) Quand l'émir va en guerre vers l'ouest avec ses troupes, c'est le chef d'Occident qui marche en tête avec toutes les troupes occidentales et derrière lui vient le chef d'Orient avec toutes les troupes orientales et après lui suit l'émir avec toute sa porte.

(70) Quand l'émir va en guerre vers l'est, c'est le chef d'Orient

46 πρότους P 46 post ἀγάδες rubro atramento περι ἐτέρων ἀγάδων add. P
 47 ὀνόματα P 48 ἀγάς P 50 τον' P 51 τοσε P 51 ἀτζαμήδες P 52 σοστοί P
 53 ἄλαις P 53 τάξεις ex τάξαις rubro atramento corr. P 54 τος P 55 καρη-
 γητλήρηδες correxi : καρηγητλήδες P 57 τεθει P 57 μέρι hic et infra P
 57 πεύτων hic et infra P 58 τοσε P 59 συλήκταροι P 60 τον P 62 τοσε P
 63 δαήσω hic et infra P 63 οἱ addidi 63 καρηγητλήρηδες correxi : καρηγη-
 τλήδες P 64 ταῖς τένταις P 65 φουσάτα hic et infra semper P 66 αὐθέντις
 hic et infra semper P

Εἰ δὲ πάγει ὁ ἄμηρᾶς εἰς τὴν ἀνατολὴν νὰ πολεμήσῃ, ὑπάγει 70
 426⁶ | καὶ ὄπισθεν αὐτοῦ ὑπάγει ὁ ἀθέντης τῆς ἀνατολῆς μὲ ὅλα τὰ φουσοῦα τὰ ἀνατολικά,
 φουσοῦα, καὶ ὁ ἄμηρᾶς ὄπισθεν αὐτοῦ μὲ ὅλην αὐτοῦ τὴν μπόρταν,
 μὲ τὰς παραταγὰς του κατὰ τὴν τάξιν, ὅπου ἔχει.

Ὅταν δὲ γυρίζουν τὰ φουσοῦα ἐξοπίσω, ἐὰν γυρίζουν ἀπὸ τὴν 75
 ἀνατολὴν, γίνεται ἐναντίον· ὑπάγει ἔμπροσθεν ὁ ἀθέντης τῆς δόσης
 μὲ ὅλα του τὰ φουσοῦα, καὶ ὄπισθεν αὐτοῦ ὁ ἀθέντης τῆς ἀνατολῆς
 μὲ τὰ καθόλου του φουσοῦα, καθὰ δεφένσωρ, ὀπίσω δὲ αὐτῶν ἔρχεται
 ὁ ἄμηρᾶς μὲ ὅλην του τὴν μπόρταν.

Ὅμοίως δέ, ἐὰν γυρίζουν ἀπὸ τὴν δόσιν τὰ φουσοῦα, — εἰς τὸ 80
 εἶπα, ὑπάγει ὁ ἀθέντης τῆς δόσης ἔμπροσθεν, — πάλιν δὲ εἰς τὸ γυρι-
 σμὸν ὑπάγει ὁ ἀθέντης τῆς ἀνατολῆς ἔμπροσθεν μὲ ὅλα του τὰ φουσοῦα,
 ὄπισθεν δὲ ὁ ἀθέντης τῆς δόσης μὲ τὰ καθόλου του φουσοῦα, ὡς
 δεφένσωρ, ὄπισθεν δὲ αὐτοῦ ὁ μέγας ἀθέντης, ὁ ἄμηρᾶς, μὲ ὅλην του
 τὴν μπόρταν. 85

Ὁ δὲ πόλεμος γίνεται οὕτως· ἐὰν πολεμᾷ εἰς τὴν δύσιν, ἔναι 90
 ὁ ἀθέντης τῆς δόσης μὲ ὅλα του τὰ φουσοῦα πρώτος πόλεμος, καβαλ-
 λαρικὸν ὄλον, τὰ δὲ σαμάριά των καὶ γομάριά των ἀπομένουν ὅλα ὀπίσω
 ἀπὸ τὸν ἄμηρᾶν· εἰ δὲ συμβῆ καὶ τζακιστοῦν τὰ δυσικὰ φουσοῦα,
 πάραυτα ἐσμίγουν τὰ ἀνατολικά ὅλα ὁμοῦ μὲ τὰ δυσικὰ νὰ τῶν βοηθή- 90
 σουν· εἰ δὲ συμβῆ καὶ τζακιστοῦν καὶ αὐτά, τότε πέφτει ὁ πόλεμος
 ὅλος ἀπάνω εἰς τοὺς γιανητζάρους, ἤγουν εἰς τὴν μπόρταν τὴν ἀθθεντικήν,
 ὅποῖος ἔστιν τελευταῖος πόλεμος.

Ὅμως δὲ ὁ ἄμηρᾶς πάντοτε βαστᾷ μετὰ κείνον ἄρματα φορτωμένα 95
 426⁷ τὰ καμήλιά του, ἄσπρα ἄρματα καὶ κοβέρτα καὶ παντζέρες. | Καὶ εὐθὺς
 λέγουν ὅλους τοὺς γιανητζάρους νὰ ἀρματωθοῦν, καὶ ὅποιος θέλει,
 ἀρματώνεται καὶ βάνει, ὅποια ἄρματα θέλει, καὶ ὅποῖος ἔχει ἄττηνον
 ἄλογον, δίδουν του ἄλογον ἀφεντικὸν καλόν, καὶ καβαλλικεῖν. Λοιπὸν
 ὅταν ἰδοῦν μεγάλην ἀνάγκην, ὅλους τῆς πόρτας ἀρματώνουν, θέλων 100
 καὶ μὴ θέλων, οἱ πεζοὶ χωρὶς γαμπιέρες καὶ οἱ καβαλλᾶροι μὲ γαμπιέρες.
 Καὶ οὕτως τελειοῦται ὁ πόλεμος καὶ λαμβάνει τέλος, ὡς τῶν ξυμβάλλει
 ἡ τέχνη.

Ὅμοίως δὲ ἡ πόρτα τοῦ ἀθθεντός γίνεται γύρωθεν πολλὰ δυνατὴ 105
 μὲ τράφους, ἀλυσίδας σιδηρᾶς, καμήλια γύρωθεν, σαμάρια, μουλαροπά-
 ριππα, σκενές, ἤγουν μουμπάρδες πλήθος καὶ σκοπέτα, ὁμοίως καὶ
 ἕτερα ὅμοια, ἢ ὅποια πόρτα ἔστιν ἀπολέμητος εἰς τοὺς αἰῶνας.

Αἱ τάξεις δὲ τῶν ἀρχόντων τοῦ ἄμηρᾶ εἰσιν οὕτως, ἤγουν ὅτι 110
 ἀπὸ τὸ τιμάριον, ὅπου ἔχει καθὰ εἷς, πᾶσα χίλια φλουρία ὑποσότητα,
 ἤγουν ἡ ἐσοδεία, ὀφείλει ἐκεῖνος ὁ ἀρχων νὰ ἔχη ἀνθρώπους δέκα
 ἀρματωμένους καὶ καθεξῆς ὁμοίως.

Αὐταὶ εἰσιν αἱ καθόλου τάξεις τῆς πόρτας τοῦ ἄμηρᾶ.

73 μπόρταν littera μ supra lineam addita P 75 γυρίζουν hic et infra P
 78 δεφένσωρ correxī: δὲ φένσωρ P 80 δόσιν corr. ex δύσιν P 81 ἔπα P
 81 γύρησιον P 84 δεφένσωρ correxī: δὲ φέντωρ P 85 post μπόρταν rubro atramento
 περι τοῦ πᾶς ἔχει ὁ πόλεμος add. P 87 δύσις P 87 καβαλαρικὸν P
 88 σαμαραῖά P 88 τον P 89 ἄμηρᾶν P 91 συμβεῖ P 91 πύτει ex πούτων
 corr. P 94 φορτωμένα P 96 ἀρματοθοῦν P 97 ἀρματώνεται P 98 καλλόν P
 98 καβαλλικεῖν P 98 λιπὸν P 99 εἰδοῦν P 99 ἀρματόνουν P 99 θέλων

qui marche en tête, avec toutes les troupes orientales ; derrière lui vient le chef d'Occident avec toutes les troupes occidentales et après lui l'émir, avec toute sa porte et ses détachements, selon l'ordre.

(75) Quand les armées retournent de l'est, c'est le contraire qui a lieu : d'abord vient le chef d'Occident avec toutes ses troupes, derrière lui le chef d'Orient avec toutes ses troupes en guise d'arrière-garde et après lui l'émir avec toute sa porte.

(80) De même, lorsque les armées retournent de l'ouest — dans ce cas, comme je viens de dire, c'est le chef d'Occident qui marche en tête au départ — le chef d'Orient marche en tête avec toutes ses troupes, ensuite vient le chef d'Occident avec toutes ses troupes et derrière lui marche, en guise d'arrière-garde, le grand Seigneur,

(85) l'émir, avec toute sa porte.

La guerre se fait dans l'ordre suivant : quand on s'engage dans la lutte à l'ouest, c'est le chef d'Occident, avec toutes ses troupes qui commence la bataille. Il n'y a là que des cavaliers ; les ânes et les bêtes de somme restent près de l'émir. S'il arrive que les troupes occidentales essuient une défaite, toutes les troupes orientales s'unissent aussitôt aux occidentales pour aider ces derniers ; s'il arrive que même les orientales sont vaincues, la bataille incombe entièrement aux janissaires, c'est-à-dire à la «porte» première ce qui marque l'étape finale de la bataille.

L'émir porte toujours avec soi des armes mises sur des chameaux, notamment des armes blanches, des boucliers(?) et des cuirasses. Et l'on dit (ordonne) que tous les janissaires s'arment : ils s'arment donc à leur gré et chacun prend les armes qu'il veut. A celui qui a un mauvais cheval, on donne un autre, un bon cheval choisi dans le haras princier. C'est ainsi qu'ils montent. En cas d'un grand danger, tous les gens de la porte prennent les armes, bon gré, mal gré, les fantassins sans jambière, les cavaliers avec jambière. Et la bataille se termine selon la volonté du sort.

De même la porte du prince est fortifiée à l'aide de fosses et de chaînes de fer ; tout autour il y a des chameaux, des ânes, des mulets, ainsi que des machines de guerre, une multitude de canons et de haquebuses et d'autres armes analogues, de sorte que la porte passe pour invincible.

En ce qui concerne les ordres des hauts dignitaires de l'émir, chacun est tenu de mettre dix hommes armés sur le timar, qu'il possède, c'est-à-dire sur chaque unité de 1000 florins des revenus de ce timar.

Voici tous les ordres de la porte de l'émir.

καὶ μὴ θέλον P	100 γαμπήρες P	100 γαμπιέραις P	101 τεληοῦτε P	101 τον P
103 γύροθεν hic et infra P	104 ἀλησίδας P	104 σηδιράς P	104 μουλαρο-	
πάγια P	105 σκεβές P	105 μπουμπάρδαι P	106 ἐστὴν P	107 ἀμηρά P
107 ἤρουν supra ὅτι add. P	108 τημάρον P	108 χήλια P	109 ἐσοδία P	
109 ὀφῆλει P	109 ἄρχον P	109 ἐχει P	110 ἀματομένους	111 τάζαις P

COMMENTAIRE DU TEXTE

1. Explications linguistiques¹

Le texte est rédigé dans la langue vulgaire de l'époque, mais parmi les formes correspondant à cet état de langue, on découvre — comme dans plusieurs autres textes analogues — aussi des formes littéraires. Au point de vue linguistique on peut rapprocher cet ouvrage du poème sur la bataille de Varna qui offre maintes analogies frappantes.²

En ce qui concerne la phonétique, il convient d'attirer l'attention sur la fréquence des voyelles prothétiques :³ *ὑπόσον, ὑποσότητα, ἐβλέπονν, ἐσμίγονν, ἐξηβαίνονν*. Quelques exemples attestent l'épithèse d'un ε ou d'un ι anorganique : *τονε, τωνε, τοσε, ἐξι*. Les voyelles ε et ι peuvent disparaître par suite d'une aphérèse : *κείνον, ποκάμισο*. On pourrait supposer la disparition de l'ι dans le suffixe — *ἀρ(ι)ος, -ἀρ(ι)οι*, comme *γερακάροι, καβαλλάροι, πορτάροι, προσοδιάροι*, mais il s'y agit très probablement de l'influence des substantifs italiens en *-aro, -ari*.⁴ On devrait supposer la disparition de ι semivocalique (i) dans la forme *ῥαβδέξ* (au lieu de *ῥαβδιέξ*), mais ne serait-il pas plus juste d'y voir l'effet de la palatalisation de δ qui a, pour ainsi dire, englouti la semi-voyelle? Au lieu de deux voyelles (ii), nous en trouvons une seule dans le

¹ Les exemples que nous allons citer sont faciles à identifier à l'aide de l'Index ; c'est pourquoi nous n'avons pas renvoyé à la ligne où tel ou tel mot est attesté. Nous ne renverrons aux travaux linguistiques qu'à propos des phénomènes qui n'appartiennent pas aux particularités générales du grec moderne.

² Edition critique : *Ἑλληνικὸν ποίημα περὶ τῆς μάχης τῆς Βάρνης ἐκδιδόμενον ἐπὶ Ἰουλίου* Moravcsik, Budapest, 1935. — Un utile commentaire linguistique du même texte a été donné par Guillaume Pecz : *Paraspondylos Zotikos költeménye a varnai csatáról* (Le poème de P. Z. sur la bataille de Varna), Budapest, 1894, pp. 7—12.

³ Cf. G. N. Hatzidakis : *Einleitung in die neugriechische Grammatik*, Leipzig 1892, pp. 325—328 ; Pecz : *op. cit.*

⁴ Cf. *notaro, marinaro, portaro*, plur. *notari, marinari, portari*. Les pluriels de ce genre se ont conservés jusqu'à nos jours dans les noms des rues, etc. (p. ex. *Via dei Funari, dei Cestari*, etc. à Rome). Voir W. Meyer-Lübke M. Bartoli : *Grammatica storica della lingua italiana e dei dialetti toscani*, Torino, s. d., pp. 110—11 ; E. Monaci : *Crestomazia italiana dei primi secoli*, Città di Castello, 1912, pp. 560—1. Les formes italiennes en *-aro, -ari* doivent avoir été répandues surtout dans les dialectes méridionaux, cf. R. B. Bezzola : *Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli*. Saggio storico-linguistico. Heidelberg, 1925, p. 5. *Πορτάροι* (pron. *portari*) serait donc une sorte de transcription de l'ital. *portari*!

mot *ἔποικεν*. Les substantifs neutres en *-ιον* présentent souvent une variante d'allure vulgaire en *-ιν* : *δοξάριν, καβάδιν, παλάτιν, τιμάριν*. Quant aux changements de voyelle, nous ne saurions attester que *ο > ε* dans *ἀπέ*. L'*ν* final manque à l'accusatif *τέντα* et à la forme *ποκάμισο* ; en revanche, on trouve un *ν* anorganique à la fin de *ἐναν, τιναν, θέλημαν*. Les flottements de ce genre sont dus à la prononciation extrêmement faible, voire à l'amuissement complet de l'*ν* final dans les parlars vulgaires. On rencontre un *ς* additif dans *πάντοτες*. La spirante sourde *θ* s'est changée en *τ* à l'aoriste de la voix passive, après *s* : *τζαμιστοῦν*. Le changement est fort répandu et presque régulier en grec modern.¹ Rappelons encore un phénomène bizarre : le *ξ* au début du mot *ξυμβάλλει* : c'est une forme littéraire.

Au point de vue de la déclinaison, il est à remarquer que les noms féminins en *-α* se terminent au nom. et à l'acc. du pluriel en *-ες* : *ζαβδές, τέντες* ; toutefois, la forme littéraire *τέντας* est également attestée. Les mots d'origine étrangère en *-ας* et *-ης* présentent des formes de pluriel en *-αδες, -ιδες, -ηδες*. Le génitif du nom *αἰθνήτης*, à savoir *αἰθνητός* mérite toute notre attention : il est attesté aussi dans le poème sur la bataille de Varna. En ce qui concerne la déclinaison dite «troisième», les substantifs féminins en *-ις* prennent au génitif la terminaison et à l'accusatif la terminaison *-ης, -ην (δύσης, δύσην)* ce qui n'exclut pourtant pas l'emploi de la forme normale *δύσιν*. Le même flottement se retrouve au pluriel : les formes en *-εις* et en *-ες* alternent assez librement, comme en témoignent d'ailleurs aussi les corrections du copiste. *Ἄλυσις* fait à l'acc. du pluriel *άλυσίδας* comme dans le poème de Varna. Outre *χιλιάδες* (acc. plur.), on rencontre aussi *χιλιάδας*.

Le comparatif des adjectifs *καλός* et *μέγας*, conformément à l'usage en grec moderne, est *καλλίτερος* et *μεγαλείτερος*.

Parmi les formes abrégées du pronom personnel de la 3^e personne, sont à signaler *τόνε* (sing. acc.), *τοῦ* (gén., au lieu du datif), *τά, τοῦς, τώσε* (plur. acc. aussi au lieu du datif), *τῶν* (plur. gén., au lieu du datif). Tous ces pronoms sont souvent mis après le verbe. Parmi les formes abrégées du pronom possessif de la 3^e personne rappelons *του* (sing. on a aussi *αὐτοῦ*) ; *των, τωνε, τως* (plur.). La dernière forme, de même que la variante correspondante du pronom personnel (*τώσε*, v. plus haut) sont relativement très rarement attestées.² Les pronoms relatifs sont les suivants : *ὅποιος, ὁποῖος, ἡ ὁποία, οὔτινες, ὅπου*. Le pronom indéfini est attesté sous les formes suivantes : *τινας* (sing. nom.), *τιναν* (sing. acc.), *τινες* (plur. nom.). Une forme pronominale assez curieuse est aussi *καθὰ εἶς*.

Les noms de nombre sont attestés sous les formes abrégées qui sont usitées en grec moderne : *τριάντα, πενήντα, ὀγδῶντα*.

¹ Les exemples pullulent dans tous les textes vulgaires modernes, ex. *σθ > στ* : *αἰσθάνομαι > αἰστάνομαι* ; *σχ > σκ* : *σχολεῖον > σκολεῖο*, etc. Cf. G. Soyter : Grammatik und Lesebuch der neugriechischen Volks- und Schriftsprache. I. Leipzig, 1944, p. 17.

² Cf. A. Thumb: Handbuch der neugriechischen Volkssprache. Strassburg, 1910.² p. 80.

En ce qui concerne le régime des prépositions, il reflète parfaitement l'usage moderne. Sans parler de *εἰς* + *acc.* (cf. *σὸ*), il suffit de renvoyer à *ἀπὸ* + *acc.*, *ἐξ* + *acc.*, *μετὰ* + *acc.*, *μὲ* + *acc.* On rencontre souvent des locutions adverbiales, c'est-à-dire des adverbes suivis d'une prépositions : *ἀπάνω εἰς*, *ὀπίσω ἀπὸ*, *ἕως εἰς*.

Parmi les conjonctions il y en a une qui accuse un caractère vulgaire très prononcé : *ἀμμέ*.

Quand à la conjugaison des verbes, la 3^e personne plur. du présent de l'indicatif présente généralement la désinence *-ονν*, ex. *ὀφείλονν*, *ἐβλέπονν* (mais cf. *ἔχουσιν*). Le subjonctif est formé à l'aide de la particule *νὰ*, ex. *νὰ προσέχονν*, *νὰ ἔχονν*, *νὰ βοηθήσονν* (mais cf. *νὰ καταλοῦσιν*). Au subjonctif de l'aoriste de la voix passive, la 3^e personne du pluriel, présente la désinence *-οῦν* : *τζακιστοῦν*, *νὰ ἄρματωθοῦν*. Outre les formes anciennes *ἔστιν* et *εἰσίν*, on rencontre aussi les formes modernes *εἶναι*, *ἔναι*. Le verbe qui signifie «donner» a *δίδουν* à la 3^e personne du pluriel (présent de l'indicatif). Une forme fort vulgaire est l'aoriste *ἔποικεν*.

Au point de vue de l'accord, on peut relever maints vulgarismes. Comme dans le poème sur la bataille de Varna, le mot *πᾶσα* est employée d'une manière assez singulière : *πᾶσα δέκα*, *πᾶσα χιλία φλονρία* (cf. en hongrois : *minden tíz* — *tizenkét*, *tizesével* «par dix et aussi en ture : *her on - her yüz* etc.). Une tournure non moins bizarre est l'expression *ἢ πολλοὺς ἢ ὀλίγα* 54.

La syntaxe du texte est fort rudimentaire et fait preuve d'une ingénuité assez considérable. Le verbe *ἔχει* est construit avec le nominatif à deux reprises (lignes 9, 11). Le style vulgaire se reflète aussi dans les expressions suivantes : *εἰ δὲ συμβῆ καὶ τζακιστοῦν* (89) et *εἰς τὸ εἶτα* (80/1).

Pour ce qui est du lexique, on rencontre dans le texte un grand nombre de termes qui appartiennent manifestement au vocabulaire du grec moderne populaire. Tels sont : *ἄλογον*, *ἄρματα*, *ἄρματώνω*, *ἄρχοντόπουλα*, *βαστῶ*, *βάνω*, *γερακάρου*, *γομάρια*, *γυρίζω*, *γυρισμός*, *δοξάριν*, *ἐσοδεία*, *ζημιώνω*, *καβάδιν*, *καβαλλάροι*, *καβαλλικεύω*, *καμήλια*, *παλάτιν*, *πέφτω*, *ποκάμισο*, *σμίγω*, *συντροφιάζω*, *σωστός*, *τέντα*, *τζακίζω*, *τζόχνος*, *ύπαγαίνω* (*ύπάγω*), *φλονρί*, *φορτώνω*, *χαλινῶ*. Signalons ici deux mots assez rares : l'un est *δυσικός*, variante byzantine de *δυτικός* (cf. *Δημητράκου Μέγα λεξικὸν τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης*, s. v.), l'autre *ἄβδιδιά*, 'coup de bâton, coup de canne' (cf. Hépitès : *Λεξικὸν Ἑλληνο-Γαλλικόν*, s. v.; *Λεξικὸν τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης* «Πρωΐας», s. v.).

Dans le lexique de ce texte on rencontre aussi quelques mots qui, sans être usités en grec moderne vulgaire, sont bien connus à l'époque byzantine, notamment dans l'ancienne langue militaire. On peut ranger dans cette catégorie les mots suivants :

δεφένσω, emprunté du latin *defensor* (Du Cange, s. v.; M. A. Triandaphyllidis : *Die Lehnwörter der mittelgriechischen Vulgärliteratur*, Strassburg, 1909, p. 128; H. Zilliacus : *Zum Kampf der Weltsprachen im oströmischen Reich*, Helsingfors, 1935, p. 160, 182, 222.).

κοβέρτα, emprunté probablement de l'italien *coperta* — *coverta*; la seconde forme, à cause de sa spirante intervocalique, est propre aux dialectes de la Haute-Italie (cf. C. Ghiotti : *Vocabulario comparativo*, s. v. ; Triandaphyllidis : op. cit. p. 26). Dans notre texte le mot semble signifier «bouclier».

μολυροσπίριππα, composé de *μολάριον* et *σπίριππα* (cf. Gy. Moravcsik, *Emlékkönyv Melich János 70. születésnapjára* (en hongrois ; Mélanges Melich), Budapest, 1942, p. 275).

μινομπάρδα = βομβάρδα, 'machine à jeter des pierres, canon' (cf. Δημητράκου Λεξ., s. v.), emprunté du latin ou de l'italien *bombarda* (cf. Du Cange : *Glossarium Lat.*, s. v.).

παταγιά est attesté aussi dans le poème sur la bataille de Varna (voir l'Index).

ποτάροι (cf. Du Cange, s. v.).

σαμάρια (cf. Moravcsik, *Mélanges Melich*, pp. 271—2).

σκοπέτα, emprunté du latin *scopeta* 'tormentum bellicum manuale' (cf. Du Cange : *Glossarium Lat.*, s. v. ; Triandaphyllidis, op. cit. p. 138.).

τράφος = τάφος (cf. Du Cange, s. v. ; Hépitès : s. v.).

φουσσάτον (cf. Du Cange, s. v. ; Triandaphyllidis, p. 131 ; Ziliacus, p. 226.). Comme terme vulgaire, le mot a été enregistré aussi par H. Pernot (*Lexique grec moderne-français*, s. v.).

En outre, on rencontre dans ce texte quelques termes qui, à notre connaissance, ne sont pas attestés ailleurs et qui constituent, par conséquent, des *ἀπαξ λεγόμενα*. On doit ranger dans cette catégorie les mots et les expressions suivantes :

ἄσπρα ἄρματα 'armes blanches'. L'expression grecque est la traduction littérale du terme français correspondant : comme on sait, on entend par *arme blanche* «toute arme offensive autre que les armes à feu» (Littré : *Dictionnaire I*, p. 353). Selon M. Sauvageot, *arme blanche* 'vivó-fegyver = kard, szurony, tör, stb.' (Franciá-Magyar Szótár, s. v.). En italien *arma bianca* a une signification analogue (Zingarelli, *Vocabulario della lingua italiana*, p. 85). On rencontre une expression semblable même en allemand où *blanke Waffe* équivaut à «arme blanche» (Sachs-Villatte, s. v. *arme blanche*), cf. *blanke Waffen* 'die säbel- und degenklingen, bajonette, rapiere, dolche und lanzen zusammen' (J. Grimm — W. Grimm : *DW. XIII*, p. 265). En considération de ces données il est à présumer que l'expression ἄσπρα ἄρματα est un calque d'origine occidentale ; selon toute probabilité il est d'origine italienne. Dans le texte grec elle sert à désigner certainement des armes blanches, puisque seules ces dernières manquent de l'énumération des armes usitées à ce temps-là (boucliers, cuirasses, canons, etc.). Resterait à établir l'époque où l'expression est née dans les langues d'Occident. Malheureusement les premières mentions qui nous sont fournies par les grands dictionnaires ne remontent qu'au XVI^e siècle ; Rabelais parle des «Souisses, tous armez à blanc» et Amyot, ce célèbre traducteur des auteurs antiques nous trace un portrait de Romulus, «armé à blanc d'armeures claires et luisantes comme feu» (Littré I, p. 354). Pour le provençal le plus ancien exemple connu ne remonte qu'à 1534 : «armatz a blanc de cap en pe»

(Raynouard : Lexique roman I, p. 222). La donnée grecque a donc une certaine importance chronologique même pour les langues romanes.¹

γαμπιέρης. Le mot ne figure pas dans les dictionnaires du grec moderne (ne pas confondre avec *γαμπιέροι* 'gabiers' Hépitès, s. v.). Il s'agit à coup sûr d'un emprunt de l'italien *gambiera* 'jambière, cuis-sard (partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes)' (cf. C. Chiotti : Vocabulario comparativo, s. v.) qui est de la même origine que le français *jambière* (dérivé de *jambe*, ital. *gamba* < bas latin *gamba* < grec *γαμπή*, c'est donc un «Rückwanderer»). Etant donné qu'aux XII^e et XIII^e siècles cette partie de l'armure était très répandue en Italie, le terme grec doit venir de l'italien (cf. Encicl. Ital. XVI, pp. 356—7, au mot *gambiera*).

παντζιέρης, cf. italien *panciera* ~ *panziera* 'armatura della pancia, corazza' (Zingarelli : op. cit. p. 1083, dérivé de *pancia* latin *panticem*).

προσοδιάρη. Du Cange cite ce mot uniquement de notre texte. On ne l'a retrouvé nulle part ailleurs. Vu qu'il correspond au terme turc *'ulüfeci*, il doit signifier «mercenaires». Dérivé de *πρόσδος*.

Quant aux mots turcs, nous nous en occuperons dans la partie historique de notre commentaire.

2. Explications historiques

Bibliographie

- ‘Āšīk Pš. zāde tārihi, ed. ‘Āli, Istanbul 1332.
 Barbier de Meynard, A. C. : Dictionnaire Turc-Français, I—II. Paris 1881—86.
 L. Chalcocondylae historiarum demonstrationes, rec. Darkó I—II. Budapestini 1922—1927.
 Bárczi G. : Magyar szófejtő szótár (Dictionnaire Etymologique de la Langue Hongroise), Budapest 1941.
 Du Cange : Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis I—II. Lugduni 1688.
 Encyclopédie de l'Islām. Leyde—Paris, I—IV. 1913—1934.
 Fekete L. : Török birtokrendszer a hódolt Magyarországon (Le système turc des domaines dans la Hongrie conquise), Budapest 1940. (Ért. Tört. Tud. Köréből (Mémoires Historiques), XXV, 9).
 Fekete L. : Budapest a török korban (Budapest à l'époque de l'occupation turque), Budapest 1944.
 Gibbons, H. A. : The foundation of the Ottoman Empire, Oxford 1916. = Osmanlı İmparatorluğunun kuruluşu, Istanbul 1928, trad. Rağıp Hulusi (j'ai utilisé l'édition turque).

¹ Pour le moyen âge, on pourrait renvoyer à un passage de Chrétien de Troies où il est question d'espées blanches : sor les braz et sor les hanches — Se fierent des espes blanches (Chev. au lion 833—4, Tobler-Lommatsch, Altfr. Wb. I, 984. Voir aussi *blanchir* 'blank schimmern' dans la phrase suivante : *Lances roides, juis armes saines* — Et autres armes qui blanchissent (Guillaume Guiart, Branche des Roiaux Lignages, éd. Buchon, 1827, II, v. 9370-1, cité par Tobler—Lommatsch I, 987). Comp. aussi une chanson populaire du XV^e siècle (Il est de blanc armé - Il porte la croix blanche . . . Et au bout de sa lance . . .), cité par J. Bédier—P. Hasard, Histoire de la littérature française I, 118.

- Gombocz Z.—Melich J.: Magyar etymologiai szótár (= Lexicon critico-etymologicum linguae Hungariae), I—II. Budapest 1914—1944 (a — geburnus).
- Halil Edhem : Düvel-i Islâmiye, Istanbul 1927.
- Hammer, J. von : Osmanischen Reiches Staatsverfassung und Staatsverwaltung, Wien 1815.
- Hammer, J. von : Geschichte des osmanischen Reiches I—X. Pesth 1827—1835. (I—IV. Pesth 1834—1836).
- Hóman B. : Magyar pénztörténet (Histoire de la monnaie hongroise), Budapest 1916.
- Jorga, N. : Geschichte des Osmanischen Reiches, I—V. Gotha 1908—1913.
- Kânünnâmei âl-i 'Osmân (Süleyman Kânünnâmesi), ed. Mehmed 'Arif, Istanbul, 1329 (annexe du TOEM).
- Kânünnâmei âl-i 'Osmân (Fâtih Kânünnâmesi), ed. Mehmed 'Arif, Istanbul 1330 (annexe du TOEM).
- Kekule, St. : Über Titel, Ämter, Rangstufen und Anderen in der offiziellen osmanischen Sprache, Halle 1892.
- Köprülüzade Mehmed Fuad : Bizans müesseselerinin Osmanlı müesseselerine te'siri hakkında bâzı mülâhazalar (Remarques sur l'influence des institutions byzantines sur les institutions ottomanes), Türk Hukuk ve İktisat Tarihi Mecmuası (Revue de l'Histoire Juridique et Economique Turque), I (1931), 165—313.
- Kraelitz—Greifenhorst F. : Kânünnâme Sultan Mehmeds des Eroberers, Mitteilungen zur Osmanischen Geschichte I (1921—1922), 1—48.
- Lavisse, E.—Rimbaud, A. : Histoire Générale IV, Paris 1894.
- Lybyer A. H. : The government of the Ottoman Empire in the time of Suleiman the Magnificent, Cambridge 1913.
- Leunclavius, J. : Annales sultanorum Othmanidarum et Pandectes historiae Turcicae, Francofurdi 1588.
- Leunclavius, J. : Historiae Musulmanicae Turcorum de monumentis ipsorum excerptae libri XVIII. Francofurdi 1591.
Magyar Nyelv (Langue Hongroise), Budapest, 1905—.
- Menzel, Th. : Das Korps der Janitsaren, Jahrbücher der Münchener Orientalischen Gesellschaft 1902—3.
- Moravcsik Gy. : Byzantinoturcica, I—II. Budapest. 1942—1943.
- Muştafa E. : Netâyic-ül-Vukû'ât, Istanbul 1294.
- Redhouse, J. W. : Turkish and English Lexicon, Constantinople, 1921.
- Şăineanu, L. : Influența orientală asupra limbei și culturai române, I—II. 1, 2. Bucuresci 1900.
- Salamon F. : Budapest Története (Histoire Budapest), III, Budapest 1885.
- Scala, R. von : Helmolts Weltgeschichte V (1905), 1—116.
- Stein, E. : Untersuchungen zur spätbyzantinischen Vefassungs- und Wirtschaftsgeschichte, Mitteilungen zur Osmanischen Geschichte II (1926), 1—62.
- Thúry J. : Török történetirók (Historiens Turcs), I Budapest 1893.
- Triandaphyllidis, M. A. : Die Lehnwörter der mittelgriechischen Vulgärliteratur. Strassburg 1909.
- Uruc, Tevârih-i âl-i 'Osmân (Die Frühosmanischen Jahrbücher des Urudsch), herausg. Franz Babinger. Hannover 1925.
- Zambaur, E. de : Manuel de généalogie et de chronologiae pour l'histoire de l'Islam, Hanovre 1927.
- Zenker, J. Th. : Dictionnaire Turc-Arabe-Persan, Leipzig I—II 1866—76.

Le nom de dignité *âmirâs*, correspondant à l'arabe *âmîr* est souvent attesté par les sources byzantines ; les premières formes qui remontent

assez loin reflètent fidèlement l'aspect phonétique de la forme arabe : *ἀμέρ*, *ἀμήρ*, *ἀμοιράς* (Du Cange, Gloss. Graec. s. v.; Triandaphyllidis, Die Lehnwörter 148). Plus tard on le retrouve sous les formes *ἀμοιράς*, *ἀμοιράς*, *ἀμήρ*, etc. (cf. Moravcsik, Byz. Turc. II 71—2). Quant à l'*a* initial, il s'explique par la variante arabe *amir* qui, après être passé au grec, était usitée à côté d'*āmir* aussi pendant l'époque osmanli.

Au temps des premiers trois souverains osmanlis le mot *āmir* avait conservé aussi en ture le sens de 'prince'. Hammer était d'avis (GOR² I 94,115) qu'il fut remplacé par *sultān*, terme usité jusqu'à nos jours, sous Bayezid I. D'autre part Mordtmann a affirmé que les souverains turcs auraient pris le titre de *sultan* après 1473, à la suite de la victoire remportée sur Uzun-Hasan (Belagerung und Eroberung Constantinopels, Stuttgart und Augsburg, 1858, 145). Tout récemment Kramers (EI IV 1014) a établi que le nom de dignité *sultān* était en usage dès l'époque de Murad I^{er} (1359—1389).

Ἀμοιράτμπεης = Murad-bey (1421—1451); Murad II, père de Mehmed le Conquérant. Il convient d'attirer l'attention sur la forme *Ἀμοιράτ*, souvent attestée par les sources byzantines (Moravcsik, Byz. Turc. II 170—172) dont la voyelle initiale s'explique par la préférence du grec vulgaire pour l'*a* prothétique.

Parmi les ouvrages relatifs à l'époque de Mehmed II les plus importants sont les suivants : Hammer, GOR² I. 382—601 ; Herzberg, Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reiches (Oncken, Allgemeine Geschichte II 7), Berlin 1833, 592—636 ; Rambaud : Histoire Gén. III 849—864 ; Zimmerer dans Helmolt : Weltgeschichte V (1905) 134—145 ; Iorga : GOR II 3—230. L'étude de Kramers sur Mehmed II sert plutôt à résumer les conclusions antérieures (EI III 704—5).

Les travaux relatifs à Uzun-Hasan ont été passés en revue par Minorsky dans un article substantiel (EI IV 1123—27) ; signalons en outre comme une des sources importantes le 'Ašik Pš. zāde (v. Index). Sur les Turkmens *ak-koyunlu* cf. Zambaur : Manuel 258—9 ; Halil Edhem, 'Düvel-i-Islāmiye, Istanbul 1927. 407—412.

Πόρτα est un mot d'origine latine en moyen-grec (Du Cange : Gloss. Graec., s. v.; Triandaphyllidis: Die Lehnwörter 120); les auteurs byzantins tardifs s'en servaient pour désigner la cour ottomane (Du Cange, l. c.; Moravcsik : Byz. Turc. II 219).

Dans l'«Ordo Portae» on rencontre toujours la forme *γianiτζάροι*. Aujourd'hui on dit en turec *yeniceri* et les autres sources byzantines présentent aussi souvent la forme *γενίτζαροι*, même *γενίτζεροι* (Moravcsik, op. cit. 104—5; pour les formes roumaines cf. Şăineanu, II: 1, 224—5, II: 2, 69; Tiktin 747; Dict. Acad. Rom. II 429). Le mot est d'origine turque et signifie 'troupe nouvelle' (le mot *çeri* est de la même origine que le hongrois *sereg*, cf. Bárczi : Szófejtvő Szótár 269). Le corps des janissaires s'est constitué au XIV^e siècle, au temps de Murad I^{er} (1359—1389). Malheureusement les sources y relatives accusent une incertitude qui se reflète aussi dans les travaux modernes consacrés à ce problème.

Le corps des janissaires était une infanterie permanente attachée au prince et composée de mercenaires : en ce qui concerne l'organisation

d'une armée permanente, les Turcs ont devancé de beaucoup tous les Etats européens (cf. Gibbons 64). Au début on recrutait les membres de cette armée parmi les jeunes prisonniers chrétiens: cette manière de recrutement était connue sous le nom de *devşirme* («recrutement militaire», Barbier de Meynard).

A l'origine il n'y avait eu que 1000 janissaires : mais étant donné qu'on augmentait chaque année leur nombre, dans la première moitié du XV^e siècle il y en avait déjà environ 5000 (Iorga, GOR I 483). Au temps de Mehmed II ce chiffre s'éleva à 12.000 (Hammer, GOR¹ I 94, GOR² I 98). Dans la traduction turque de Hammer (I 141) on lit le chiffre de 1200 qu'on retrouve d'ailleurs aussi chez Gibbons (99) qui renvoie également à Hammer. Il s'agit probablement d'une faute d'impression qui remonte peut-être à l'édition française de Hammer, car dans toutes les deux éditions allemandes de Hammer, de même que chez Menzel (12), on rencontre le chiffre de 12.000. Somme toute, les chiffres indiqués par notre texte ne correspondent pas exactement à ces évaluations.

Sur l'origine et l'organisation des janissaires cf. 'Āšīk Pš. zāde (54) ; Uruc (22) ; Mordtmann (EI I 977) ; Kramers (EI IV 1014) ; Hammer (Staatsverf. II 192—3 ; GOR I 91 ss.) ; Menzel (1—48) ; Huart (EI II 609).

Il convient de signaler ici un des ouvrages que Köprülüzade, l'excellent savant turc, a consacré à l'influence de Byzance dans l'organisation de l'Etat ottoman (Bizans müesseselerinin Osmanlı müesseselerine te' siri hakkında bâzı mülâhazalar, Türk Hukuk ve İktisat tarihi Mecmuası 1931, 165—186). Dans ce précieux ouvrage M. Köprülüzade traite aussi de l'origine des janissaires (241, 249). A son avis, on n'en peut dire pour le moment rien de certain, car la formation de l'armée turque au XIV^e siècle n'a pas encore été examinée d'une manière satisfaisante.

A propos des salaires, les données fournies par le texte mérite toute notre attention, puisque — surtout pour l'époque en question — nous ne rencontrons nulle part des indications aussi précises : d'autre part, cependant, à défaut de données similaires, nous n'avons aucun moyen de contrôle. Notre texte fournit la première mention byzantine du terme *ἀλοπάς* (Moravcsik, Byz. Turc. II 70). Pour son origine v. plus bas les remarques que nous allons faire sur le terme *ἀλοπατζήδες*. En turc '*ulûfe* désignait le salaire journalier des employés (fonctionnaires) de l'Etat : à peu d'exceptions près, on le payait par trois mois (Fât. Kn. p. 30, note 1 et Hammer, Staatsverf. II 189. 191). Les personnes engagées au service de l'Etat se partageaient en deux groupes: d'une part, il y avait les '*ulûfeliler* 'mercenaires', d'autre part les '*ulûfesizler* c'est-à-dire les 'non-salariés' qui percevaient généralement, en guise d'appointements, les impôts d'une commune ou d'une région.

La solde des janissaires était d'abord 1 *aķçe* ; plus tard la solde minime fut fixée à 2 *aķçes*. D'une manière générale, il se montait à 2 ou 3 *aķçes* et ne pouvait dépasser le septuple de la somme primitive (Hammer, GOR I 93; Menzel 22). Selon le Fât. Kn. (p. 22 et note) chaque janissaire recevait une fois l'an du drap et de la toile : la longueur de

ces matières étaient à l'origine de 3 à 4 mètres, plus tard on en distribuait un peu davantage.

L'*akçe*, pièce d'argent turque, pesait d'abord 6 carats (Süssheim : EI I 250) ; plus tard son poids variait entre 3 carats $\frac{1}{4}$ et 5 carats $\frac{1}{2}$. Vu qu'un carat pesait 1/16 dirhems (drachme), c'est-à-dire 0.2004 grammes, le poids d'un *akçe* pouvait être de 0.65 à 1,1 grammes (Kraelitz : MOG I (1921—22), p. 32, note 1). Pour la relation qu'il y a entre *ασπρον* et *akçe*, ainsi que pour l'origine du terme *akçe* cf. Kraelitz, op. cit. ; Melich MNy XXVIII (1932) 146—8 ; Barbier de Meynard (I 85) et MeEtSz (au mot *akcsa*).

En ce qui concerne la garde de corps du sultan, le nom des *sipāhīs* est attesté sous la forme bizarre de *πιογλάνοι* ; c'est là une variante bien rare et la même constatation vaut aussi pour la forme corrigée *σπα(χ)ογλάνοι* (Moravcsik, Byz. Turc. II 246). On rencontre plus souvent *σπαχίδες*, où la terminaison est naturellement un suffixe grec moderne. Ce terme, emprunté du persan *sipāh* 'armée, cavalerie', signifie 'soldat de cavalerie'.

Ce que le texte dit des *σπαογλάνοι* est exact : l'on sait que les *sipāhioğlanlar* ou *sipāhizādeler* étaient les fils des Turcs d'une condition supérieure ; ils accompagnaient toujours le prince pour constituer la garde du corps. Comme nous allons voir, c'étaient des mercenaires qu'il convient de distinguer des *sipāhīs* provinciaux de caractère féodal. Le corps des *sipāhīs* est presque aussi ancien que celui des janissaires (Hammer : Staatsverf. II 237). Les *sipāhīs* marchaient d'habitude près du prince, notamment à sa droite (Lybyer, p. 98 et note 5). Sur ce point les considérations de Hammer (Staatsverf. II 238) sont assez confuses. Sur l'origine des *sipāhīs* cf. Hammer (GOR I 95), Iorga (GOR I 485) et Köprülüzade (248—9).

Pour ce qui est du nombre des *sipāhīs*, les renseignements fournis par notre source diffèrent sensiblement de ceux des autres textes byzantins. Hammer (GOR I 494) qui renvoie à Chalcocondyle, parle de 200 gardes de corps (Chalcocondyle, éd. Darkó II 9) ; dans un autre passage il constate — en adoptant les vues de D'Ohsson (III 391) — qu'à l'origine le personnel total des quatre gardes cavalières était de 2400 ce qui confirmerait les indications précieuses de l'«Ordo Portae» (GOR I 95).

Ce que Hammer dit (Staatsverf. II 237) sur la solde des *sipāhīs*, se réfère au XVII^e siècle. C'est d'ailleurs une constatation tout à fait inadmissible, car si le total des soldes annuels de 7203 *sipāhīs* s'était chiffré à 4,343.196 *akçes*, on devrait compter pour la solde journalière d'une personne environ 2 *akçes*. Il ne pourrait être question que du décuple de cette somme, car au XIX^e siècle chaque *sipāhī* touchait 99 *akçes*, c'est-à-dire environ le quadruple du solde d'un fantassin (ibid.). Selon Menzel (22) et Hammer (GOR I 93) la solde d'un simple janissaire variait de 1 à 7 *akçes* ; l'aga d'une troupe de cavalerie touchait environ 100 *akçes* par jour.

Le mot attesté sous les formes *σικικτάροι*, *σηληκτάροι*, *σικικτάριδες* par les sources byzantines (Moravcsik, Byz. Turc. II 234) correspond au terme arabe, persan et ture *silahdār*, vulg. *silihdār* : parmi les quatre

gardes du corps cavalières c'était la deuxième. Il est intéressant de voir que l'auteur de l'«Ordo Portae» recourt cette fois à une énumération précise indiquant la première, la deuxième etc. des gardes de corps. Étant donné qu'il n'a fait rien de pareil dans les autres cas, tout porte à croire que les quatre troupes de gardes cavalières formaient un corps militaire bien cohérent.

Les *silihdārs* formaient l'élite de la suite princière. Ils étaient chargés de porter les armes du prince (Lybyer 127) et de remplir les fonctions de courrier. Leur chef, le *silahdār aḡasi* ne doit pas être confondu avec le *silahdār aḡa*, un des officiers de la cour princière.

En ce qui concerne le nombre des *silahdārs*, notre source s'écarte, une fois de plus, des indications fournies par les autres textes. Hammer qui fonde ses conclusions sur Chalcocondyle fixe ce nombre à 300 (GOR I 493 ; Chalcocondyle, éd. Darkó II 9). Selon Iorga (GOR I 484) qui renvoie également à Chalcocondyle et aux autres sources, les *silihdārs* doivent avoir été d'abord au nombre de 300, ensuite au nombre de 500. Le nombre total du personnel des quatre troupes de gardes du corps pourrait donc être évalué avec Hammer (GOR I 95) à 600.

Toujours selon Hammer (Staatsverf. II 238), au temps de Mehmed IV, il y avait 6244 *silihdārs* qui touchaient par an 31,902.036 akçes. Il s'ensuit que chaque *silihdār* touchait par jour une moyenne de 14 akçes. Bien que cette donnée se rapporte à une date beaucoup plus tardive, on peut la considérer comme une preuve à l'appui des indications de l'«Ordo Portae». A propos des *silihdārs* voir encore Hammer (Staatsverf. I 69, II 13, 14, 238, 247) et Huart (EI IV 442).

Dans les autres sources le nom d'une troupe de mercenaires à cheval est attesté sous les formes *ἀλουφάτζηδες*, *ἀλοφάτζηδες*, *ἀλοφαιζίδες* (Moravcsik, Byz. Turc. II 70) : ce terme est dérivé du turc 'ulūfā 'solde militaire' qui, à son tour, remonte à l'arabe 'alef, plur. 'ulūfe. Voir aussi METSz (au mot *alafa*).

Les 'ulūfecis se rangeaient derrière les *sipāhis*, et les *silihdārs*, à proximité de l'étendard sacré. En temps de guerre on leur confiait la garde du trésor et le service de police de camp (Hammer, Staatsverf. II 239).

Selon Hammer (Staatsverf. II 240) au XVII^e siècle la solde annuelle de 521 'ulūfecis de droite se chiffrait à 2,171.532 akçes : chacun touchait donc environ 11 akçes par jour. Il s'ensuit que les indications de notre texte paraissent admissibles.

Le mot *κάβους* se rencontre à deux reprises dans l'«Ordo Portae» ; à notre connaissance, aucune autre source byzantine ne prête à ce terme une acception analogue (Moravcsik, Byz. Turc. II 132, au mot *κάβου*). Dans les dictionnaires du grec ancien, du moyen-grec et du grec moderne on trouve un mot homonyme, mais à cause de sa signification, il ne peut rien à voir avec le terme qui nous préoccupe (cf. *ὁ κάβος*, 1. 'mesure de froment' Bailly ; 'mensurae frumentaceae genus' *μέτρον σιτικόν*, Ghesaurus Stephani ; 'congiarium, *μέτρον σιτικόν*', Du Cange, Glossarium Graec. ; «*εἶδος ἔβραικού μέτρον τοῦ σίτου*», Δημητράκου Λεξικόν ; 2. 'caput, promontorium' (ex. Ital. *cabo*), Du Cange, *ibid.* ; 'cap' Pernot,

Lexique ; pour des significations analogues v. aussi *Δημητράκων Λεξικόν* et *Λεξικόν τῆς «Πρωίας»*. Il est évident que ni le premier, ni le second *κάβος* ne peut être mis en rapport avec notre texte. Quant à Ducange (*Gloss. Graec.*, Appendix), il cite ce *κάβους* et renvoie aux mots *άλουφάτζιδες* et *κάρηπ* où il répète le texte de l'«Ordo Portae» (*τετάρτη τάξις ὀνόματι κάρηπ-γήτλεροι εἰσὶ [δὲ] τετρακόσιοι*) etc., il est à remarquer que la particule *δὲ* a été omise par Du Cange). Dans ce dictionnaire aucune explication n'est donnée sur le mot en question.

Dans ces conditions force nous est de chercher l'étymologie de *κάβος* dans le vocabulaire turc : dans ce domaine nous avons pour pré-décèsseur M. Moravcsik, à l'avis de qui *κάβοι* = *κεχαριάδες* dériverait de pers.-osm. *kethüdü-kahya* «Sachverwalter, Stellvertreter» (Byz. Turc. II 132, 142). Au point de vue sémantique ce rapprochement semble impeccable, mais au point de vue phonétique il est tout à fait inadmissible. Au commencement de *κάβος* nous rencontrons une occlusive sourde médiopalatale, qui n'a rien à voir avec le *k* de *kahya* qui est à coup sûr un son prépalatal. Les auteurs byzantins n'étaient point insensibles à cette différence ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à citer certaines variantes de *κεχαριάδες*, notamment *τζαχαριάδων*, *κηχαγάς*, ainsi que les graphies de quelques noms propres comme *Κιαμάλης* et *Κιοπριλή*, et enfin la transcription byzantine *κίσκιον*, où les consonnes initiales reflètent très exactement le son *k'*. Le rapprochement *kahya* — *κάβος* est sérieusement contredit aussi par le *v* intervocalique du mot grec qui se distingue radicalement de ce *h* qu'on rencontre dans la forme *kahya*. Le changement *v* > *h* n'est admissible ni pour le grec, ni pour le turc. D'autre part, si l'on tient compte du fait que le copiste de l'«Ordo Portae» a exécuté la transcription grecque des termes tures de l'«Ordo Portae» avec un soin méticuleux, on ne saurait nullement lui attribuer une transcription aussi grossière dans le cas de *kahya*.

En considération de ces faits, nous devrions penser à un autre mot turc qui, au point de vue morphologique et sémantique, correspondrait peut-être mieux au terme *κάβους* de notre texte : le mot que nous voudrions proposer serait *κavas*, emprunté par le turc de l'arabe *ḫawwās*. Le sens primitif de ce terme avait été 'archer' (Zenker) ; selon Redhouse : '1. a maker or seller of archery bows; 2. an archer; especially, à military archer'. En admettant cette explication, la forme *κάβους* pourrait être l'accusatif du pluriel de *κάβας*, cf. *ὁ γέροντας*, acc. plur. *τοὺς γερόντους* (Pecz : *Újgörög nyelvtan* 90), *ὁ μάγερτας*, acc. plur. *τοὺς μαγέρους* (Pernot, *Grammaire* I 87).

Sur le *kahya* des *'ulūfeci*s cf. aussi Leunclavius (*Annales* 390) ; sur les *kahyas* en général : Hammer (*Staatsverf.* I 359, GOR IX, 27, X 353), Lybyer (96, 125), Huart (EI II 909).

Parmi les sources byzantines seul l'«Ordo Portae» présente le composé arabo-turc *καρηπγήτλεροι*, c'est-à-dire *ğaribiyigiller* 'guerriers étrangers'. Cette forme peut être rapprochée d'un *ἄπαξ λεγόμενον* de Chalcocondyle : *καρίπιδες* (Moravcsik : Byz. Turc. II. 139).¹ Même en

¹ P. Nästurel, en contestant l'exactitude de la forme enregistrée par J. Morav-

turc le terme *ğarıbyığıtler* paraît assez rare : on emploie plutôt *ğurebâ*, pluriel arabe de *ğarīb*. Ce nom s'explique par le fait qu'à l'origine il s'appliquait à des Mahométans d'origine non turque, notamment à des Arabes et à des Persans qui venaient s'établir en Turquie. Dans la bataille ils se plaçaient — de même que les *'ulūfecis* — près de l'étendard sacré, derrière les *sipāhis* et les *silahdārs* (Lybyer 98—100). Ils étaient également divisés en aile droite et aile gauche ; on les désignait souvent pour les travaux physiques les plus difficiles (Hammer, Staatsverf. II 240).

Les indications fournies par notre texte semblent être confirmées par Iorga (GOR I 481) qui admet l'existence de 400 garibs pour cette époque. L'historien roumain s'en réfère à Chalconcondyle, mais étant donné que le chroniqueur byzantin ne mentionne pas le nombre des *ğaribs*, on ne sait pas trop sur quoi Iorga a fondé ses assertions. Plus tard le nombre des *ğaribs* a augmenté (cf. Lybyer et Hammer, op. cit.).

Selon Hammer (Staatsverf. II 240), au temps de Mehmed IV un *ğarīb* touchait environ 12 akçes, ce qui confirme les renseignements que nous avons puisés dans notre texte.

Le terme *καπητζήδες (οί)* est rarement attesté par les sources byzantines (Moravcsik, Byz. Turc. II 136) : il correspond au turc *kapuçi*, *kapıcı*. Les *kapıcıs* étaient les gardiens des portes extérieures et intérieures du sérail. Choisis parmi les janissaires, ils avaient des fonctions multiples : c'étaient eux qui invitaient les hauts dignitaires aux fêtes du sérail et qui remettaient aux hommes d'État, aux gouverneurs (lieutenants), et aux ambassadeurs étrangers les ordres et les dons du sultan.

Les autres données relatives au nombre des *kapıcıs* se rapportent à une époque postérieure. Au XVI^e siècle ils étaient au nombre de 300 à 400.

Selon Babinger (EI II 769), le salaire des *kapıcıs* variait selon les époques : au début du XVI^e siècle ils touchaient 7 akçes, mais vers 1511 leur salaire se montait déjà à 20, voire à 50 akçes. La solde du *kapıcı başı* était de 150 akçes (Fât. Kn. 29).

A propos des *kapıcıs* cf. Hammer (Staatsverf. II 9, 41) ; Iorga (GOR I 484) ; Lybyer (130) ; Babinger (EI II 769) ; sur le *kapıcı başı* Hammer (op. cit. II 41, 43 et GOR II 232) ; Fât. Kn. (p. 11, note 3), voir encore *kapıcı kahyası*, Leunclavius (Annales 450). Hammer mentionne également le *kahya* des *kapıcıs*, mais chez lui on rencontre des contradictions en ce qui concerne les fonctions du *kapıcı başı* et du *kapıcılar kahyası* (Hammer, Staatsverf. I 88, 91, II, 43).

Quant à la forme *τζαούχηδες*, c'est évidemment la transcription du mot *tchaouch*, c'est-à-dire du turc *çavuş* : dans les autres sources on rencontre *τζαούσης*, *τζαούς*, *τζαβούς*, *τζαούσιος*, au pluriel *τζαούσιδες*, *τζαούσηδες*, *τζαβούσιδες*. On trouve à deux reprises aussi des variantes du type *κισούσης*, *κισούσηδες*. Le *χ* a ici la valeur d'un *ξ* (voir là-dessus Moravcsik, Byz. Turc. II 44). Outre l'«Ordo Portae»,

csik (Revue historique du Sud-Est Européen 23 (1946), p. 296, note 1), a commis l'erreur de confondre les variantes qui se trouvent aux f. 425^r et 425^v du manuscrit, ce qui appert nettement d'une confrontation soignée des passages en question du texte grec et des notes (v. la photocopie).

la forme τζαούχηδες, n'est attestée que chez Géorgios Phrantzès (Moravcsik, Byz. Turc. 260) ; à notre avis, cette coïncidence, loin d'être due au hasard, semble s'expliquer par une source commune. Sur le mot *čavuš* cf. Kašgarī (Brockelmann, MTW 51) ; Vámbéry (Čagataische Sprachstudien, Leipzig, 1867, 276 ; A török-tatár nyelvek etymologiai szótára (Dictionnaire étymologique des langues turco-tatares), Nyelvtudományi Közlemények 13 (1877) 383 ; Altosmanische Sprachstudien, Leiden, 1901, 154) ; Köprülüzade (p. 212 et note 2).

Les renseignements qu'on lit dans l'«Ordo Portae» sont un peu confus : l'auteur anonyme confond les *čavuš* avec les *bostancīs* qui étaient réellement les gardiens des jardins et des semailles : même leur nom, dérivé du persan *bostān*, y renvoie d'une manière indubitable (cf. Zenker, s. v. : «jardinier, soldat de la garde impériale à pied». Voir encore METSz., au mot *boszādān*). Sur les *bostancīs* cf. Fāt. Kn. (p. 24 et note 4), Leunclavius (Annales 446), Hammer (Staatsverf. I, 455—56, II 34, 88, 105, 422, GOR II 234, 235), Lybyer (130).

Chose bizarre, l'«Ordo Portae» ne fait nulle mention des fonctions principales des tchaouch. Il n'en est pas moins certains qu'ils marchaient à la tête du cortège impérial, devant le sultan, que pendant les batailles ils faisaient le service d'éclaireurs et qu'à d'autres occasions ils étaient chargés de missions diplomatiques en outre, c'étaient eux qui conduisaient les ambassadeurs étrangers devant le sultan et qui pouvaient être envoyés à l'étranger en qualité d'ambassadeurs. Les huissiers étaient également des tchaouch et le chef des tchaouch, nommé *čavuš bašī*, remplissait les fonctions du chef de la police et de l'administration (Hammer, Staatsverf. II 119—122, Lybyer 183 ; voir aussi Fāt. Kn. 23, Hammer, GOR II 226). Il est à retenir une remarque de l'«Ordo Portae», à savoir celle, suivant laquelle les tchaouch punissaient ceux qu'ils surprenaient en flagrant délit d'endommagement des jardins et des semailles, ayant le droit de leur infliger 5 coups de bâton et une amende de 5 aspres. Cette remarque se trouve parfaitement justifiée par les paragraphes suivants des *Kānūnnāmes* : «Si le cheval, l'âne ou le boeuf de quelqu'un foule aux pieds les champs ensemencés, le propriétaire sera puni de 5 aspres et de 5 coups de bâton par bête» (Kraeilitz 27 et Süley Kn. 6).

Quant au nombre des tchaouch, les indications y relatives de l'«Ordo Portae» méritent toute notre attention, puisque parmi les autres sources Lybyer (130) est le seul à nous fournir une donnée analogue : à son avis, il y avait une centaine de tchaouch. Les autres données présentent un écart si sensible qu'à notre avis elles se réfèrent plutôt à des périodes postérieures. Fāt. Kn. (p. 19, note 1) fixe le nombre des tchaouch à 324 et Hammer (Staatsverf. II, 120) à 630. Le second auteur signale aussi la présence des *gedikli čavuš* qui ne sont pas compris dans ce nombre. Chez Iorga (GOR I 484) on trouve le chiffre de 400, tandis que Huart (EI I 849) fait mention de 650 tchaouch et de 200 *gedikli čavuš*. Rappelons encore que les tchaouch étaient choisis parmi les *kapu halkī* (Fāt. Kn., l. c.).

Selon le commentateur du Fātih Kānūnnāme (p. 19, note 1), les tchaouch touchaient un salaire qui variaient entre 60, 40 et 30 akçes,

mais cette constatation ne se réfère pas à une époque précise. A l'avis de Hammer (Staatsverf. II 123) les tchaouch du Divan ne touchaient que 8 ou 9 akçes par jour; le *çavuş başi* aurait reçu 60 akçes (Fât. Kn. 29). Les fils des tchaouch pouvaient obtenir un *tîmâr* (fief) d'une valeur de 10.000 akçes (op. cit. 21).

Sur les premiers tchaouch chez les Osmanlis cf. *Āšik Pš. zâde* 12 et note 1, 13, 24, 27 et Hammer (GOR I 73, 96). Sur les rapports qu'il y avait entre le *çavuş başi* et *μέγας τζαούς* cf. Leunclavius (Hist. Musul. 896), Hammer (op. cit. 73). Sur l'origine des tchaouch cf. Leunclavius (Hist. Musul. 896), Rambaud (Hist. Gén. IV 751—2), Scala (HWG V 114), Stein (42, 43), Köprülüzade (166, 170, 211—5).

Les tchaouchs étaient choisis parmi les *bostañcis* et les autres *kapu halki* (Fât. Kn. p. 19, note 1). C'est pourquoi le terme *καρηγητλερήδων* n'est, à notre avis, que la variante grecque de *καριγιττερι*, synonyme populaire de *kapu halki* ou de *kapu kulu* (Hammer, Staatsverf. II 139). Il nous paraît donc superflu de recourir, avec Moravcsik (Byz. Turc. II 139), à l'hypothèse d'une leçon corrompue et de la corriger en *καρηγητλερήδων*.

Le terme de *σολάκιδες* n'est attesté, à notre connaissance, dans aucun autre texte byzantin (Moravcsik, Byz. Turc. 240); même Du Cange le cite précisément d'après l'«Ordo Portae» (Gloss. Graec., s. v.). *Şolağ* est un terme turc (pour son étymologie cf. Kramers, EI IV 503) qui signifie «gaucher»: les rapports qu'il y a entre cette acception et celle d'«archer, sagittaire» ne sont pas clairs. Quoi qu'il en soit, il est certain que les *şolağs* constituaient la plus ancienne garde à pied du sultan; ils marchaient toujours à droite et à gauche de leur seigneur. Dans les batailles et pendant les voyages ils fonctionnaient comme courriers et montaient la garde devant la tente impériale: en même temps ils avaient la réputation d'être les meilleurs archers. Leur chef était connu sous le nom de *şolağbaşı*. Les *şolağs* appartenaient au corps des janissaires, notamment aux *cemâ'at* N^{os} 60—63. Ils avaient pour armes des arbalètes et des hallebardes.

En ce qui concerne leur nombre, les autres sources s'écartent sensiblement des données communiquées par l'«Ordo Portae»: selon le commentateur du Fâtih Kânunnâme (p. 27, note 1), leur nombre était fixé à 400. Cette opinion est partagée par Hammer (Staatsverf. II 50) et Kramers. Quant à Thüry (Török történetirök [Historiens turcs] I 421), il était d'avis qu'au temps de Bayezid II ils n'avaient été qu'au nombre de 200; il n'admettait le chiffre de 400 que pour les époques postérieures. Iorga (GOR I 484) pense également à une augmentation progressive du nombre des *şolağs*: il l'évalue à 500 ou 600 pour le XV^e siècle et à 700 pour les alentours de 1500.

Sur l'origine des *şolağs* cf. Netâyic-ül-Vukû'ât (I 72), Köprülüzade (170, 269). Hammer les traite également d'une manière très détaillée dans son ouvrage susmentionné (II 50, 210), mais la plupart de ses considérations se réfèrent à une époque postérieure. L'article de Kramers n'est qu'un résumé très succinct des constatations faites par les autres auteurs.

Le terme *μπασιάδες* est attesté par les sources byzantines à partir du début du XV^e siècle : les variantes commençant par *π* sont encore plus fréquentes : *πασιάς, πασιός, πασιός, πασιός*, etc. (Moravesik, Byz. Turc. II 211). C'est la transcription grecque du turc *paša*, dont l'origine et l'emploi ont été examinés par M. Deny (EI III 1101—3). Voir aussi Halasi Kun (MNY XXXIV 300).

A en croire notre texte, il y avait deux pachas à la cour impériale. Ils semblent avoir été les chefs de l'armée, car ce titre était lié au début, au moins chez les Osmanlis, à deux hautes fonctions, à savoir au *vizirat* et au rang de *beglerbeg* (Deny, op. cit.). Les vizirs remplissaient les fonctions des ministres d'Etat, occupaient les premières places aux séances du Divan, avaient le privilège d'être reçus quatre fois par semaine par le sultan : en temps de guerre ils étaient les commandants supérieurs de l'armée (Fât. Kn. 10, 13, 23, 26). Le pouvoir du Grand-Vizir était illimité : représentant plénipotentiaire du sultan, il présidait le Divan et aux repas, il occupait la première place au près du sultan. Le nombre des vizirs variait selon les époques, cf. Hammer (GOR II 223), Kekule (10, 25), Iorga (GOR I 468), Babinger (EI IV 1197). Sur les premiers pachas chez les Turcs osmanlis cf. Leunclavius (Annales 216), Kekule (25), Zambaur (Manuel 161), Deny (EI III 1102) et Kramers (EI IV 1103—4). Sur l'origine du mot *vizir* et celle du *vizirat* cf. Hammer (GOR II 223), Kekule (9), Babinger (EI IV, 1196), Rambaud (Hist. Gén. IV 750), Köprülüzade (187—8).

Le mot *δευτερέγγηδες* n'est pas attesté par d'autres sources byzantines (Moravesik, Byz. Turc. II 111) ; malgré certaines difficultés phonétiques, il est aisé d'y reconnaître, avec M. Moravesik, le turc *defterci*. Quant au groupe -γγ-, il doit correspondre au turc *c*, quoique l'«Ordo Portae» le transcrive d'habitude à l'aide du groupe τζ (cf. *καπητζήδες, ἀτζαμήςδες*, etc.). Toutefois M. Moravesik cite quelques exemples (Byz. Turc. II 41) où γγ correspond au son *ğ*, c'est-à-dire à un *c* turc d'aujourd'hui. Selon les lois de la grammaire, *defterci* est une forme parfaitement régulière, quoiqu'on ne la rencontre ni dans les dictionnaires, ni dans les sources historiques postérieures. D'une manière générale on disait plutôt, *defterdār* où le suffixe est, comme on sait, d'origine persane, et c'est ce dérivé turco-persan que les sources byzantines transcrivent par *τευτεράρης, τευτεράρις, τευτερέρης*, etc. (Moravesik, Byz. Turc. II 259). Seul Köprülüzade admet pour l'époque de Murad II (1421—1451) l'existence d'un fonctionnaire nommé *defterci* ou *defterdār* (p. 204, note 1). En roumain, selon les observations de Șăineanu (II : 2, 119), on rencontre également des formes du type *tefterjiu, tefterji*. Si l'on tient compte du fait que dans l'«Ordo Portae» les formes telles que *καρηπηγίτληρηδες, καρηπηγίτληρηδων* reflètent à coup sûr l'usage vulgaire, rien n'empêche d'admettre que *δευτερέγγηδες* correspond au terme vulgaire *defterci*, employé au sens de *defterdār*. Le second *ε* semble avoir servi à faire éviter l'accumulation des consonnes ; les sons anorganiques de ce genre ne sont pas rares dans les sources byzantines.

Chez les Osmanlis le *defterdār* était l'administrateur des finances du sultan, le gardien de son Trésor, le chef des bureaux de comptes,

l'intendant des fiefs impériaux et le fonctionnaire préposé au cadastre. Dans les affaires financières d'une haute importance il avait à consulter le Grand-Vizir qui exerçait d'ailleurs aussi le contrôle sur les fonctions multiples du defterdâr. En temps de paix comme en temps de guerre il avait un contact permanent avec le sultan; dans le Divan il occupait la troisième place, n'étant précédé que par les vizirs et les kadiaskères. Au début il n'y avait qu'un seul defterdâr (Iorga GOR I 469); à partir de l'époque de Mehmed II ils étaient au nombre de deux (Fât. Kn. p. 17, note 2) et plus tard on rencontrera même plusieurs defterdârs. Sur leur origine cf. Rambaud (Hist. Gén. IV 750) et Köprülüzade (205). Voir encore Fât. Kn. (10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 22—3, 25—29), Leunclavius (Annales 448), Hammer (Staatsverf. I 63, 91—2. II 7, 143, GOR II 228), Köprülüzade (201—5), Lybyer (p. 167 ss., 174), Huart (EI I 961).

A notre connaissance, l'Ordo Portae fournit la première donnée byzantine pour la forme *κατηλισησκέρης*; dans les sources ultérieures on trouve aussi *καπιλεισκέρης*, *καδηλεισκέρης* (Moravcsik, Byz. Turc. II 132). C'est le composé *kāzī-i lešker*, où le premier terme est l'arabe *kāzī* et le second le persan *lešker*. La forme *kāzīlešker* était beaucoup plus rarement usité que *kāzīasker*: sur ce point le témoignage des sources de l'époque (Fât. Kn. 10, 15—6, 20—1. etc.; Āşik Pš zāde 54, 83, 188) confirme pleinement l'opinion de Köprülüzade (197—198 et note 1), (comp. aussi le roumain *cadiascher*, Şăineanu I 25, 28, 143, 149; II: 2, 24). Les variantes phonétiques n'apportent aucune modification à l'acception de ce terme: ce composé arabo-persan est usité au sens de 'juge militaire, Heeresrichter' (Zenker).

Le kadiaskère était à ce temps-là le grand justicier des Turcs, le second membre du Divan après le Grand-Vizir, le supérieur de tous les juges et des tous les ordres religieux. Il assistait d'office aux fêtes et aux cérémonies, il accompagnait le sultan en temps de guerre et avait le droit de soumettre les affaires en cours à son jugement même pendant les expéditions militaires. Il jugeait aussi des affaires litigieuses et des procès, d'où son nom. En même temps il était le président de la chambre des tutelles et le chef de la fondation pieuse. Il avait le droit d'émettre des ordres de caractère judiciaire au nom du sultan; lors de ces audiences qui avaient lieu quatre fois par semaine, le sultan le recevait debout.

Au début, c'est-à-dire à partir de l'époque de Murad I^{er} (1359—1389), il paraît n'y avoir été qu'un seul kadiaskère. Plus tard, dès la fin du règne de Mehmed II (886—1481), il y en eut deux. L'«Ordo Portae» ne signale qu'un seul kadiaskère: c'est une raison de plus pour dire que le texte avait été rédigé avant 1481. C'est à cette date-là que Mehmed II nomma le second kadiaskère auprès du premier, lui donnant le titre de kadiaskère de Roumélie (cf. Hammer, GOR II 226 ss., voir aussi les remarques de l'éditeur de Fât. Kn. 4—5). Sur l'origine des kadiaskères cf. Leunclavius (Annales 241), Rambaud (Hist. Gén. IV 750), Köprülüzade (198), ainsi que Fât. Kn. (10, 15—6, 20—1, 23, 25—6, 29), Hammer (Staatsverf. II 89, 373 et GOR II 226), Kekule (16—9), Lybyer (220—1), Huart (EI II 888—9), Köprülüzade (195—8). Il convient de tenir compte

aussi des remarques fort importantes de Juynboll : Kāḍī (EI II 645—6) et de Kramers (Shaikh-al-Islām, EI IV 285—8).

A partir du XV^e siècle le terme *ἀτζαμῆδες* se rencontre dans les sources byzantines aussi sous les formes de *ἀτζάμιδες*, *ἀτζέμιδες* et *ἀτζαμογλάνιδες* (Moravesik, Byz. Turc. II 79). C'est le pluriel grec de l'adjectif arabo-turc 'acemī qui, à son tour, remonte à l'arabe 'acem 'apprenti, novice; ignorant; sans expérience' (cf. Barbier de Meynard, s. v.).

A l'origine les 'acamis se recrutaient parmi les enfants chrétiens tombés en captivité turque; on les choisissait d'après leurs qualités physiques. La sélection était connue sous le nom de *devşirme* (voir aussi p. 19, à propos des janissaires). Le nombre des 'acamis accuse certains flottements, cf. Hammer (Staatsverf. II 193—4, 212), Lybyer (79, 100), Netāyic-ül-Vukū'āt (I 71, 166, II 109), Gibbons (100), Huart (EI I 143).

Le titre d'*āyās* est attesté dans les sources byzantines à partir du XV^e siècle. On en connaît des variantes du type *āyās*; au pluriel la forme généralement usitée est *āyāδες* (Moravesik, Byz. Turc. II. 62). C'est la transcription grecque du mot *āga*, terme qui semble être d'origine turque (Huart, EI I 184).

L'*āga* était le général suprême des janissaires, membre du Divan, il avait sa place après les defterdārs, mais il ne pouvait donner son avis que sur les questions relatives aux janissaires. Ayant un rang égal à celui des *beglerbegs*, il était un *paša* à deux queues de cheval. Outre ses fonctions militaires, il commandait en chef la police de la capitale. On le choisissait d'habitude parmi les janissaires, mais le sultan pouvait nommer à ce poste aussi une autre personne.

Au temps de Mehmed II l'*āga* des janissaires touchait d'abord 400 akçes (Fât. Kn. 29), ensuite 500 akçes, sans compter son domaine dit *arpalik* (argent pour l'orge) qui était renommé pour ses gros bénéfices. La solde journalière des autres *āgas* variait entre 180 et 50 akçes (voir là-dessus Fât. Kn. 29, p. 12, note 2). Sur les *āgas* en général: Fât. Kn. (13—5, 23), Leunclavius (Hist. Musul. 871, Annales 376), Hammer (Staatsverf. I 65, II 45, 83, 88, 190, 193, 201, 291, GOR II, 230—235), Menzel (16—7), Lybyer (126).

On comptait parmi les serviteurs de la cour du sultan aussi ceux qui soignaient les chiens et les oiseaux de chasse. Tels étaient p. ex. les *šamsuncis* et les *segbāns*, chargés de soigner les chiens de chasse; plus tard on les englobait dans le corps des janissaires. Dans une source de l'époque, à savoir dans le Fât. Kn. (12) on trouve la mention d'un *čakirci baši*, dont le nom renvoie au chef des fauconniers, comp. turc *čakir* ou *čakir doğan* 'faucon de chasse' (voir aux mots *čakir*, *čakirci*, Zenker, Barbier de Meynard; *čakirci baši* Barbier de Meynard). Au XVI^e siècle, dans le Kānūnnāme de Süleyman on rencontre *doğancı* dont le sens est pareil à celui de *čakirci* (cf. Zenker, Barbier de Meynard, Red-house). C'est également aux fauconniers que se rapporte le terme *γερακάροι* de notre texte. Au sujet des fauconniers et des chasseurs cf. Fât. Kn. (p. 12, note 2), Hammer (Staatsverf. I 288, 304, 318, 465, II 36—8, 191, 282; GOR I 244, II 232), Iorga (GOR II 445), Lybyer (252).

Sous les termes *ὁ ἀσθέντης τῆς δόσης* et *ὁ ἀσθέντης τῆς ἀνατολῆς* on entendait les *beglerbegs* de Roumélie et d'Anatolie (cf. le poème sur la bataille de Varna : C 263). L'«Ordo Portae» ne connaît pas le terme *beglerbeg*, mais les autres sources byzantines l'attestent souvent pour cette époque (Moravesik, Byz. Turc. II 215). Comme il est connu, c'est précisément au terme *ἀσθέντης* que remonte le turc *efendi*: 'Ἀσθέντης pro *Ἀσθέντης*, Dominus, *Κόγιος*' (Du Cange 153). Voir aussi Leunclavius (Hist. Musul. 872). Aux XIII^e et XIV^e siècles le mot était déjà généralement usité en turc au sens de 'maître, seigneur', cf. 'Āšīk Pš. zāde (54), Köprülüzade (277), Huart (EI II 4).

En ce qui concerne l'ordre de l'armée en marche, nos autres sources sont tout à fait insuffisantes. A notre connaissance, seul Lybyer (103) confirme les indications de l'«Ordo Portae».

Sur les premiers *beglerbegs* chez les Osmanlis cf. Uruc (20, 22, 92, 94), 'Āšīk Pš. zāde (55, 61, 64), Hammer (GOR I 85, 90), Babinger (EI IV 823). Sur l'origine des *beglerbegs* voir Leunclavius (Hist. Musul. 875, Annales 217), Hammer (GOR I 462—3), Rambaud (Hist. Gén. IV 750), Scala (V 114), Köprülüzade (195), Moravesik (Byz. Turc. II 215).

La description de l'ordre de la bataille a été mentionnée par Hammer (GOR II 120), Menzel (25) et Iorga (GOR I 485) ; selon ces auteurs, la bataille était commencée par l'armée dans le territoire de laquelle elle avait lieu, ensuite on recourait à l'intervention de la seconde armée et enfin à l'infanterie soumise au commandement personnel du sultan : c'est à cette dernière qu'incombait la lourde tâche de décider du sort de la bataille. La description du camp telle que nous la trouvons dans l'«Ordo Portae» est confirmée par Hammer (GOR II 109—110) qui caractérise la bataille de Mehmed II et d'Uzun-Hasan dans les termes suivants : « . . . Comme d'habitude, la cavalerie se trouvait au milieu, tout près du sultan ; à droite il y avait les *sipāhis*, à gauche, les *silihdārs*, derrière les *sipāhis* les *ulūfecis* et derrière les *silihdārs* les *garibs* . . . » Voir aussi Hammer (Staatsverf. II 238) et Lybyer (p. 98 et note 5). Quant à la fortification du camp chez les Turcs, les poèmes sur la bataille de Varna nous offrent des parallèles intéressants (C 309—14, C 386—90).

Etant donné que le système domanial brièvement esquissé par l'«Ordo Portae» avait une importance très considérable au point de vue de la vie de l'Etat turc, nous avons jugé nécessaire de nous en occuper d'une manière un peu plus détaillée. L'importance de ce système a été caractérisée par un historien hongrois dans les termes suivants : « . . . En considération du fait que chez les Turcs la propriété terrienne était le soutien de la défense nationale et de l'administration, nous sommes à même de dire que le système des domaines formait la base de l'Etat et que les lois y relatives figuraient parmi les articles essentiels de la constitution turque » (Fekete : *Török birtokrendszer* 4).

En ce qui concerne le terme *tīmār*, il est d'origine persane. En grec byzantin on l'employait sous la forme de *τιμάριον*. Sur l'histoire de cette espèce de fief et surtout l'origine du mot *tīmār* cf. Leunclavius (Annales 391). Du Cange renvoie également à Leunclavius. A l'avis de M. Deny (EI IV 807) le mot aurait pénétré en grec par le canal du turc. Cf. aussi

Triandaphyllidis : Die Lehnwörter 147. C'est à partir du début du XV^e siècle que le terme est attesté par les sources byzantines (Moravcsik, Byz. Turc. II 265). En ce qui concerne son histoire, M. Deny est d'avis qu'en persan le mot n'avait jamais eu le sens de 'fief militaire' ; il le croit donc propre au turc, où cette acception serait due à un calque du grec byzantin *προνοία*. A l'avis du savant français, les Turcs n'auraient fait qu'imiter ou continuer le système byzantin des domaines ce qui suffirait à expliquer la genèse du calque en question (EI IV 808). Nous tenons pourtant à faire remarquer que même le point de départ de ce raisonnement a été mis en doute : selon Köprülüzade (p. 238, note 1) dans les anciens textes persans *tīmār* a des acceptions multiples, parmi lesquelles on rencontre aussi les suivants : 'soin, faveur ; argent, céréales, fonctions, domaine accordés pour l'entretien de qn.' . . . D'autre part, il convient de tenir compte du fait qu'en écrivant sa précieuse étude sur le *tīmār* (EI IV 807—816), M. Deny n'avait pas été suffisamment renseigné sur l'époque pro-osmanli de cette institution ; c'est pourquoi, d'accord avec Kramers (EI IV 1013), il en attribuait les origines à l'influence byzantine. C'est à M. Köprülüzade que revient le mérite d'avoir démontré que les origines de ce système de fiefs féodaux doivent être cherchées dans l'empire des Grands Seldjouks et dans les Etats successeurs de celui-ci, notamment dans l'empire des Seldjouks de l'Asie Mineure. Le savant turc insiste sur l'origine orientale de cette institution : à son avis, l'étymologie de *tīmār*, ainsi que d'autres termes relatifs à ces fiefs comme *zī'āmet*, *hās*, *iktā'*, *sipāhi*, etc. ne font que confirmer cette hypothèse. En dernière analyse les racines du timar remontent à l'époque des premiers Etats mahométans ; cf. Köprülüzade (171, 219, 220, 236, note 2, 238 et note 1), Sobernheim : *iktā'* (EI II 489—90). Sur la continuité du *tīmār* depuis l'époque des Seldjouks cf. Köprülüzade (220, 222), Deny (EI IV 807), Fekete (op. cit. 5—6), Sobernheim (EI II 490). Quant à Scala (HWG 113), il représente une opinion à part. La *προτίμησις*, à laquelle il fait allusion rappelle à plusieurs égards un des paragraphes de «La première loi agraire en Bosnie», publiée par Truhelka (Türk Hukuk ve İktisat tarihi Mecmuası I 66).

Chez les Osmanlis on rencontre le terme de *tīmār* à partir du début du XIV^e siècle ; à la fin du même siècle il alternait avec les synonymes *etmek*, *iktā'*, *dirlik*. Ce qui prouverait encore le caractère ancien du *tīmār*, c'est le fait que le Fât. Kn. ne contient aucune disposition relative aux mesures récentes prises dans ce domaine ; bien au contraire, ce code considère le *tīmār* comme une institution existante (Fât. Kn. 19, 21, 22, 25, 28 ; Deny : op. cit. 808 ; Köprülüzade 231, 232, 233, 235, 236.).

Pour ce qui est du sens exact du terme de *tīmār*, citons la définition de M. Deny : «Dotation domaniale (bénéfice) militaire ou, plus exactement, sorte de fief turc dont la possession entraînait pour le feudataire l'obligation d'aller à la guerre (*sefere ešmek*) à cheval et de fournir des soldats (ou des marins) en nombre proportionné au revenu de son apanage (*dirlik*). Le feudataire ou «timariote» s'appelait *tīmār šāhibi* ou *ehl-i tīmār* ou *tīmār eri* ou *tīmār sipāhisi* ou simplement *sipāhi*».

En outre nous jugeons utile d'alléguer aussi la définition de M. Louis Fekete, qui fait mieux ressortir les différences entre le système domanial turc et les propriétés féodales occidentales: «Les autres domaines, écrit le turcologue hongrois, qui, à l'origine, avaient également appartenu au Trésor, celui-ci ne les gardait pas en sa possession, mais il les destinait à l'entretien des fonctionnaires, c'est-à-dire, comme on dit d'habitude à la base des analogies occidentales, il les distribuait en guise de fiefs. Toutefois il serait plus juste d'employer au lieu de fief, c'est-à-dire 'propriété féodale', le terme de 'propriété accordée en guise de rétribution', car ces domaines qui remplaçaient généralement la solde ou les appointements étaient considérés comme 'des fonds assurant le pain quotidien' (*dirlik* ou *ekmeklik*). Le diplôme relatif à leur possession n'était pas un acte de donation, mais un acte concernant un certain rang ou certaines fonctions et qui servait à transférer le droit de possession d'un domaine de l'ancien dignitaire au nouveau. Ce transfert (*tahvîl*), d'un caractère provisoire, était lié à des conditions qui, tout en variant selon les époques, devenaient de plus en plus onéreuses; en cas de difficultés financières, le Trésor avait le droit de retirer ces bénéfiques et de les reprendre en sa propre régie. En un mot, si nous essayions de retrouver le parallèle des domaines ressortissant à cette catégorie dans les systèmes économiques occidentaux, nous serions disposés — malgré les difficultés qu'il y a toujours à combattre un terme déjà admis — à les rapprocher non des fiefs, mais des domaines accordés en guise de rétribution et même cela sous la réserve qu'à propos de la Turquie il convient d'appliquer la seconde catégorie à une classe beaucoup plus nombreuse des fonctionnaires militaires et civils» (Fekete: *Török birtokrendszer* 8).

Dans le régime agraire turc on distingue trois espèces de domaine, selon leur étendue et leur destination.

1. Il y a d'abord les *hâş*, c'est-à-dire les bénéfiques accordés — principalement dans les régions mahométanes — aux dignitaires du centre administratif, ainsi que les biens immobiliers des *paşas* de province et des beys de sandjak dans leurs districts respectifs. On appliquait souvent le terme de *hâş* aussi aux propriétaires, comp. *hâş-i pâdişâh*, *paşa hâşları*, *sancağ-bey hâşları*, etc. Un *hâş* rapportait au moins 60.000 et (parfois même 100.000) akçes. Le *hâş* d'un beglerbeg avait des revenus de 650.000 à 1.200.000 akçes; l'aga des janissaires pouvait obtenir un domaine qui rapportait 500.000 akçes, tandis que les revenus du domaine d'un bey de sandjak étaient fixés à 200.000 akçes. Les beglerbegs et les beys de sandjaks étaient tenus de donner un soldat bien équipé pour chaque lot de terre rapportant 5000 akçes.

2. En second lieu, il y avait le *ze'âmet* ou *zi'âmet*, le bénéfice des fonctionnaires de province (*defterdâr*, *defter kethüdâsî*, *miralay*, *çavuş*, *müteferika*, *mi'mâr*, *kapudân* du Danube ou de la Drave, *'azab-âga*, etc.) La limite inférieure du *zi'âmet* était fixé à 20.000, la limite supérieure (à partir de 1375) d'abord à 60.000 et plus tard à 100.000 akçes. Les *ziâmet*s de 20.000 akçes, nommés *kilic zi'âmet*, formaient des unités indissolubles et invariables. L'excédent des domaines et des revenus s'appelait *hişse*. Le propriétaire du *zi'âmet*, le *za'im* était obligé d'aller

personnellement à la guerre et de mettre un soldat pour chaque unité de 5000 akçes dépassant le minime de 20.000 akçes.

3. En troisième lieu, il y avait le *tîmâr*, c'est-à-dire le bénéficiaire des guerriers qui, le cas échéant, se distinguaient à peine de l'homme du commun. Les *tîmârs* se divisaient en deux catégories : a) d'une part, il y avait le *tezkereli*, c'est-à-dire le *tîmâr* accordé par un acte de donation qui portait la signature du beglerbeg ; b) le *tezkeresiz tîmâr*, dont l'acte de donation, signé par le beglerbeg seul, s'adressait toujours à d'anciens «timariotes», car le droit de donner le premier *tîmâr* était réservé au sultan. Le *tîmâr* le plus petit, nommé *ķilic tîmârî*, était d'une valeur qui semble avoir varié d'une région à l'autre ; d'autre part, le *tezkereli ķilic tîmârî* avait toujours plus de valeur que le *tezkeresiz*. En Roumélie, par exemple, un *tezkereli* rapportait 6000 et un *tezkeresiz* 3000 akçes. Dans les autres régions les revenus du premiers se chiffraient à 5000 et ceux du second à 2000 akçes.

Le «timariote», propriétaire d'un *ķilic tîmârî*, était tenu d'aller personnellement à la guerre : selon 'Aynî 'Ālî, en Roumélie le «timariote» mettait un soldat pour chaque unité de 3000 akçes au-dessus de la valeur du *ķilic*. Il est probable que dans les autres provinces on était obligé de mettre un soldat pour des excédents de 2000 akçes.

Parmi les diverses variétés de *tîmâr* rappelons les suivantes : *eškinci tîmârî*, *benöbet tîmârî*, *müstahfiz tîmârları*, *gedikli tîmâr*, *ķizmet tîmârî*, etc.

On appliquait souvent le terme de *tîmâr* aussi aux ziamets et parfois même à l'ensemble du régime agraire turc. M. Fekete est d'avis que les distinctions précises que nous venons d'esquisser, ont été faites à l'âge moderne. En ce qui concerne les différences entre le ziamet et le *tîmâr*, il n'est pas inutile de rappeler, une fois de plus, les vues du turcologue hongrois : «A mon avis, les deux espèces de domaine servaient à récompenser deux espèces de service : on accordait aux hommes du commun qui se distinguaient par leurs mérites personnels, des timars dont la valeur totale en cas de distinctions répétées, pouvait se monter jusqu'à 50.000 akçes ; on distribuait des ziamets aux fonctionnaires et il n'est pas exclu qu'à l'origine un ziamet pouvait rapporter même moins de 20.000 akçes. L'un était la solde des simples soldats, l'autre celui des officiers ; le premier était destiné aux sous-officiers, le second à ceux qui avaient à faire une carrière plus rapide. Il est possible que la raison de cette distinction doive être cherchée dans les différences de formation intellectuelle : c'est ce qui semble ressortir aussi du fait que dans les vilayets les bénéficiaires des ziamets étaient, la plupart du temps, des fonctionnaires» (Török birtokrendszer, p. 9. note 4).

Les «timariotes» portaient à la guerre sous la conduite d'un *mirlivâ*, *sancak beyi*, *alay beyi*, *ķeri başı* ou *subaşı*. En cas d'insubordination, c'est-à-dire si le «timariote» ne se présentait pas pour s'acquitter de son service militaire obligatoire, il courait le risque d'être dépossédé pour une ou plusieurs années, voire à titre définitif. Le *tîmâr* vacant passait aux mains du *mevķufķu* : ses revenus étaient séquestrés au bénéficiaire du

Trésor et cet état de choses se maintenait jusqu'au moment où l'on transférait le domaine à un autre propriétaire.

A propos du système des timars, il n'est pas inutile de rappeler le terme de *tapu* qu'on considérerait pendant assez longtemps comme emprunté du grec *τόπος* (Hammer, Staatsverf. I, 376, Scala 114, Sokolov; pour le dernier cf. Köprülüzade 219). Selon nos connaissances actuelles, il est hors de doute que le terme existait depuis bien longtemps en turc; il est même possible que nous ayons affaire à un mot appartenant au vocabulaire primitif des langues turques. M. Deny énumère avec un grand luxe de détails les variantes dialectales de ce terme et leurs significations; quant aux termes analogues du persan et du mongol, il les explique par des emprunts aux langues turques. A notre avis, le cas de *tapu* reflète d'une manière fort instructive l'incertitude qui règne dans ce domaine des études turques. En tout cas M. Deny le considère comme le seul vestige caractéristique du *timâr* qui se soit conservé jusqu'à nos jours.

Pour le système des *timârs* cf. Süley. Kn. (11, 12, 13), Netâyic-ül-Vukû'ât (18—9, 141—9), Deny (EI IV 807, 809—13), Fekete (Török birtökrendszer 8, 9 et note 4, 10).

Après cette esquisse sommaire de l'institution en question, nous sommes à même de contrôler une autre indication de notre texte, suivant laquelle chaque homme qui possède un domaine rapportant 1000 florins or, est obligé de mettre dix soldats bien équipés.

Tout d'abord on peut se demander, quelle était la valeur du florin or à l'époque en question. A notre avis, c'est le florin de Florence qui entre surtout en ligne de compte, car aux XIII^e et XIV^e siècles les grandes villes commerçantes d'Italie, notamment Venise et Gênes avaient déjà des rapports suivis avec les pays situés à l'angle est de la Méditerranée. D'autre part, cependant, il ne faudrait pas perdre de vue le fait qu'à cette époque-là la monnaie d'or hongroise était déjà bien connue en Turquie et que précisément Mehmed II faisait frapper des pièces d'or modelées sur celles de Hongrie (Netâyic-ül-Vukû'ât, I 78 et Fekete, Budapest története [Histoire de Budapest] III 241). Il serait fort difficile de décider, laquelle des deux monnaies était d'une circulation plus générale en Turquie, la pièce d'or hongroise ou le florin de Florence, puisque, à propos des événements du XIV^e siècle les sources renvoient bien souvent aux florins, cf. 'Ašik Pš. zâde (57, 58, 68), Uruc (47, 113) et Fât. Kn. (27). Mais de quelque florin qu'il s'agisse, la différence était minime entre les deux espèces de monnaie de sorte que la question n'a pas trop d'importance pour notre sujet.

Abstraction faite des monnaies d'or d'allure arabe de la Sicile, en Europe la ville de Florence fut la première à faire frapper, à partir de 1252, des pièces de ce genre. Grâce à son poids et ses qualités immuables, le «fiorino d'oro» a su garder pendant des siècles son excellente réputation dans le trafic international. A la fin du XIII^e siècle il était déjà répandu dans tous les pays européens et en Orient il triomphait sur les pièces d'or byzantines. Le florin de Hongrie, dont la frappe remonte à 1325, ne fut qu'une imitation du florin de Florence; il garda sa valeur originale

jusqu'à l'âge moderne. Le poids de métal fin y était de 3,52 gr qui correspondait exactement au poids de l'or florentin ; quant au poids brut (3,548 gr.), il s'écartait un peu de celui de la monnaie d'Italie (3,531 gr.), puisque dans le cas du florin de Hongrie le titre de l'or était de $23\frac{3}{4}$ carats et dans le cas du florin d'Italie, de $23\frac{11}{12}$ carats.

C'est en 1284 que les doges de Venise commencèrent à faire frapper leur ducat d'or qui restera le même pendant un demi-millénaire et qui, surtout dans le commerce du Levant, rivalisera avec le florin de Florence (cf. Salamon : Budapest története III, 96—7, Hóman : Magyar pénztört. 98, 406, Magy. tört. II 102, 103, 105). Au début du XV^e siècle un ducat de Venise avait la valeur de 30 à 36 akçes (Stein : p. 14, note 2, Iorga : GOR I 473, et note 1). Le florin et le ducat étaient d'une valeur presque égale : en turc même le ducat s'appelait souvent « florin », cf. *Felouri*, *felourin* : ital. *fiorino*, florin. Autrefois, on donnait ce nom au ducat vénitien : sous les premiers sultans, le sequin d'or ottoman avait conservé encore le nom de *felouri* ; d'où la dénomination *sikké-i felouri*, monnaie-florin usitée dans les vieilles chroniques turques. Plus tard, le sequin fut appelé *chahi* et *echrefi* (Barbier de Meynard II 427).

Dans ces conditions la somme de 1000 florins qui est mentionnée par notre source, correspond approximativement à 36.000 akçes. Comme nous avons vu plus haut, c'était le revenu d'un ziamet ce qui est d'autant plus compréhensible que l'auteur traite de la classe des hauts dignitaires. Le possesseur d'un ziamet était tenu de mettre un soldat pour chaque unité de 5000 akçes de ses revenus. A l'avis de M. Deny, cette obligation ne découlait que des revenus supérieurs aux 20.000 akçes d'un *kilic zi'âmet*. D'autre part, il convient pourtant de tenir compte du fait que Moustapha-pacha dit expressément du *tîmâr* que les obligations d'équipement militaire étaient liées aux revenus supérieurs aux 3000 akçes d'un *kilic tîmâr*. A propos du *za'im* le même auteur est plus laconique : il se contente de faire remarquer que le *za'im* est obligé de mettre un soldat pour chaque unité de 5000 akçes (Netâyic-ül-Vukûât, 143, Deny 810) sans préciser la limite inférieure de cette obligation. Si M. Deny a raison — ce qui paraît probable, car il fonde ses conclusions sur le cas analogue des « timariotes » — les indications de l'« Ordo Portae » ne peuvent pas être exactes : dans ces conditions le propriétaire d'un domaine rapportant 1000 florins ne pourrait mettre que trois soldats. Si, en revanche, on ne prend pas en considération la limite inférieure des obligations, représentée par le *kilic-zi'âmet*, on est amené à supposer l'envoi d'un soldat pour chaque unité de 5000 akçes, de sorte que le propriétaire en question pourrait mettre jusqu'à sept soldats. La seconde hypothèse justifierait assez bien les affirmations de l'auteur anonyme. Malheureusement, il y a encore d'autres détails qui restent à élucider. Nous ne sommes pas bien renseignés sur le rapport qu'il y avait entre l'akçe et le florin dans la seconde moitié du XV^e siècle ; ce que nous venons dire sur la valeur de l'akçe par rapport au ducat, a trait au début du même siècle. Vu qu'au milieu du XVI^e siècle, notamment en 1555, on échangeait un florin contre 50 akçes (Dernschwam 271, d'après Fekete : Budapest tört. III 241), on peut supposer que vers la fin du

XV^e siècle la valeur d'une akçe fût un peu moins qu'au début du siècle. Selon Menzel (p. 22, note 73) un ducat valait à l'origine 60 akçes, mais il serait difficile de dire ce que l'auteur entend par l'expression «à l'origine». Aux XIV^e et XV^e siècles nous ne savons rien d'une valeur si basse de l'akçe : c'est précisément le contraire que les sources de l'époque font ressortir (cf. Hammer, GOR I 419, Stein p. 14, note 2).

En ce qui concerne le *tîmâr*, on trouve une bibliographie presque complète dans l'article susmentionné de M. Deny, ainsi que dans l'étude de M. Köprülüzade (pp. 219—240). Quant à l'étude récente de M. Fekete, il a enrichi de quelques nouveaux points de vue la discussion relative à cette institution bien importante.

INDEX DES MOTS GRECS.

(Les chiffres droits renvoient aux lignes du texte grec, les chiffres italiques aux pages de la présente étude.)

- ἀγαπῶ ; ἀγαπημένον 19.
 ἀγᾶς 45, 48 ; ἀγάδες (pl. nom.) 47 ; ἀγάδες (pl. acc.) 46. — 28.
 αἰών 106.
 ἀκολουθῶ 67, 68.
 ἄλλος 17, 47 ; ἄλλες (pl. nom.) 53.
 ἄλογον 49, 53, 98.
 ἀλουφάτζηδες (οἱ) 11 ; ἀλοφατζήδες 38, 61 ; ἀλουφατζήδων 32. — 19, 21.
 ἀλοφάς 34. — 19.
 ἄλυσις : ἄλυσίδας 104.
 ἀμηρᾶς 2, 28, 30, 65, 68, 70, 73, 79, 84, 94 ; ἀμηρᾶν 25, 89 ; ἀμηρᾶ (gen.) 1, 8, 10, 57, 107, 111. — 17.
 ἀμέ 35.
 Ἀμονράμπιτες 2, 33. — 18.
 ἀνάγκη 99.
 ἀνατολή 67, 68, 70, 71, 76, 77, 82.
 ἀνατολικός 71, 90.
 ἄνθρωπος 19, 53, 109.
 ἀπάνω 48, 92.
 ἀπαραιτήτως 31.
 ἀπό (+ acc.) 6, 22, 32, 37, 38, 39, 42, 48, 51, 63, 75, 89, 108, ἀπέ 80 ; ἀπό (distr.) 35, 41, 47.
 ἀποθνήσκω : ἀπεθάνη 50, ἀπεθαμένον 51.
 ἀπολέμητος 106.
 ἀπομένο : ἀπομένον 88.
 ἀριθμός 22.
 ἀριστερός 59.
 ἄρματα (τά) 94, 95, 97.
 ἀρματώνω : ἀρματώνων 99 ; ἀρματώνεται 97 ; ἡ ἀρματοῦθον 96 ; ἀρματομέ-
 ρους 110.
 ἀρχοντόπουλα (τά) 7.
 ἄρχων 107, 109.
 ἄσπρα (τά) 20, 34, 35, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 47, 48. — 20.
 ἄσπρος : ἄσπρα ἄρματα 95. — 15.
 ἀτζαμήδες (pl. acc.) 51. — 28.
 ἄτυχος 97.
 ἀθνήτης 66, 67, 71, 72, 81, 82, 83, 84, 87 ; ἀθνήτος (gen.) 103. — 29.
 ἀθνητικός 16, 92 ; ἀφηντικός 27, 98.
 αὐτός 3, 9, 12, 14, 15, 20, 21, 25, 30, 32, 50, 55, 62, 63, 64, 67, 68, 72, 73, 77, 78, 84, 91 ; ὁ αὐτός 41, 58.
 ἀφηντικός v. ἀθνητικός.
 βάνω 97.
 βαστώ : βαστᾶ 94.
 βλέπω : ἐβλέπον 23 ; ἰδοῦν 99.
 βοηθῶ : ἡ βοηθήσουν 90.
 γαμπιέρες (pl. acc.) 100. — 16.
 γερακάροι (οἱ) 32, 40. — 28.
 γιαντζάροι (οἱ) 3, 15, 42, 48, 49, 92, 96 ; γιαντζάρων 45. — 18.
 γίνομαι 76, 86, 103.
 γομάρια (τά) 88.
 γυρίζω : γυρίζων 75, 80.
 γυρισμός 81.
 γύρωθεν 27, 103, 104.
 δέ 3, 4, 5, 6, 7, 13, 15, 17, 22, 24, 25, 32, 47, 59, 61, 63, 70, 75, 78, 80, 81, 83, 84, 86, 88, 89, 91, 94, 103, 107.
 δέκα 5, 34, 49, 109.
 δεξιός 57.
 δευτερέγυηδες (οἱ) 29. — 28.
 δεύτερος 9.
 δεφένσωρ 78, 83. — 14.
 διά 44, 52.
 δίδω : δίδουν 21, 51, 98.
 δοξάρι 44.
 δυνατός 103.
 δύο 6, 12, 14, 29.
 δυσικός 66, 72, 89, 90.
 δύσις 65, 86 ; δύσηρ (acc.) 80 ; δύσης (gen.) 66, 72, 76, 81, 83, 87.
 εἰάν 75, 80, 86.
 ἐβλέπω v. βλέπω.
 εἰ 20, 21, 70, 89, 91.
 εἴκοσι 37.
 εἰμί 1, 10, 13, 15, 24, 30, 32, 52, 55, 56, 93, 106, 107, 111, εἶναι 27, 35, 45, 54, 86, ἡ εἶναι 61, 65.
 εἶπα 81.
 εἰς 2, 4, 7, 20, 25, 26, 27, 57, 58, 59,

61, 65, 70, 80, 81, 86, 92, 106, στό
28, 54.
εἰς 45, 49, 50, 108; ἔναν 49, 50.
ἐκατόν 48.
ἐκεῖνος 4, 6, 26, 109; κείνῳ 94.
ἐμπροσθεν 8, 10, 66, 71, 76, 81, 82.
ἐναντίον 76.
ἐξ (+ acc.) 15, 50.
ἐξακόσιοι 8, 9.
ἐξηβάνω: ἐξηβάνουν 22.
ἕξι 38, 39, 41.
ἕξοδος 50.
ἕξοπίσω 75.
ἔπειτα 26.
ἑπτακόσιοι 11.
ἐρχομαι 78.
ἐσμίγω v. σμίγω.
ἔσοδεία 109.
ἕτερος 9, 24, 106.
εὐθύς 95.
εὐρίσκω: εὐρῶν 20, 21.
ἔχω 2, 6, 7, 9, 11, 32, 33, 48, 74, 97,
108, ἔχουν 12, 14, 34, 37, 38, 39, 40,
42, 47, 49; ἔχουσι 64; νὰ ἔχη 109;
νὰ ἔχουν 53, νάχουσι 54.
ἕως 15, 25, 34, 37, 38, 39, 42.
ζημία 20.
ζημιώνω: ζημιώνουν 20.
ἦ 26, 27, 36, 54.
ἦγον 7, 11, 16, 17, 92, 105, 107, 109.
ἡμέρα 5, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 47, 48.
θέτω: τεθῆ 57.
θέλημα 54.
θέλω 56, 96, 97; θέλουν 53, 54; θέλων καὶ
μὴ θέλων 99.
κ' (= 20) 36, 39.
καβάδιν 43.
καβαλλαρικός 87.
καβαλλάροι (οἱ) 8, 10, 12, 14, 22, 100.
καβαλλικεύω 98.
κάβας (?); κάβους 12, 14. — 21.
καθά 78; καθὰ εἰς 108.
καθεξῆς 110.
καθολικός 35.
καθόλου 67, 78, 83, 111.
καθώς 56, 64.
καλός 97; καλλίτερος 35.
καμήλια (τά) 95, 104.
κατηρηγλήρηδες (οἱ): κατηρηγλήρηδων
22. — 22.
κατηρῆγῆδες (οἱ) 15, 40. — 23.
κατηρηγλήρηδες (οἱ) 13; κατηρηγλήρηδες
39, 55, 63. — 22.
κατά 60, 62, 74.
καταλώ: νὰ καταλοῦσιν 19.
κατηρησκάρης 29. — 27.
κε' (= 25) 36.
κεῖνος v. ἐκεῖνος.
κεβέρτα (τά) 95. — 15.
λαμβάνω 101.

λέγω: λέγουν 96; v. εἶπα.
λοιπόν 98.
μέ (+ acc.) 30, 58, 59, 61, 65, 66, 67, 68,
71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 82, 83, 84,
87, 90, 100, 104.
μέγας 84, 99; μεγαλείτερος 45.
μέλλω 26.
Μεουμέτης 3. — 3, 18.
μέρη (τά) 57, 59, 61.
μέσον 12, 14.
μετά (+ acc.) 5, 64, 94.
μή 100.
μηδέν 19.
μόνον 6, 55.
μόνος 45.
μουλαροτάριπτα (τά) 104. — 15.
Μουσουλουμάνοι (οἱ): Μουσουλουμάνων 56.
μπασάδες (οἱ) 29. — 26.
μπόρτα v. πόρτα.
μπομπάρδες (pl. acc.) 105. — 15.
νά 18, 19, 20, 21, 26, 52, 53, 54, 65, 90,
96, 109.
ξυμβάλλω 101.
ὀγδῶντα 15, 17, 24, 47.
ὄθην 30.
ὀκτώ 6, 41.
ὀλίγος 33, 54.
ὄλος 46, 55, 66, 69, 71, 72, 73, 77, 79,
82, 84, 87, 88, 90, 92, 96, 99.
ὄμοιος 106; ὀμοίως 17, 29, 63, 80, 103,
105, 110.
ὀμού 24, 90.
ὀμῶς 4, 94.
ὀνόματι 2, 7, 13, 24.
ὄπισθεν 61, 68, 72, 73, 77, 83, 84.
ὄπισω 63, 67, 78, 88.
ὄποιος 96; ὀποῖος 45, 93, 97; ἡ ὀποῖα 106.
ὄπου 26.
ὄπου 74, 108.
ὄσος 53.
ὄστις 8, 17.
ὄταν 27, 57, 65, 75, 99.
ὄτι 107.
ὄ τι 54.
Ὀυῶγχαν 4. — 3, 18.
ὄυτος 1, 5, 111.
ὄυτως 86, 101, 107.
ὄφελω 109; ὄφελουν 18.
ὄγω v. ὕπαγαίνο.
παῖδια (τά) 55, 56.
παλάτιν 28; παλατιῶν 25.
πάλιν 81.
παντῆρες (αἱ) 95. — 16.
πάντοτε 10, 52, 94; πάντοτες 30.
παύγλανοι v. σπαύγλανοι.
παρά 33, 46.
παραταγαί (αἱ) 74.
πάραντα 51, 90.
πᾶς: πᾶσα 49, 108; πάντα 23.
πατήρ 2, 33.

πεξεύω: νὰ πεξεύσῃ 26.
 πεξοί (οἱ) 24, 100.
 πεθαίνω v. ἀποθνήσκω.
 πενήντα 35.
 πέντε 4, 21, 38, 42.
 πέφτω 91; πέφτουν 57, 59, 61, 63.
 πλήθος 105.
 ποιῶ: νὰ ποιῇ 20; ἐποικεν 4, 5.
 ποκάμισο v. ὑποκάμισον.
 πόλεμος 86, 87, 91, 93, 101.
 πολεμῶ: πολεμᾶ 86; νὰ πολεμήσῃ 65, 70.
 πόλις 33, 54, 103.
 πόρτα 103, 106; πόρτας 1, 16, 62, 99, 111;
 μπόρταν 3, 25, 27, 30, 69, 73, 79,
 85, 92. — 18.
 πορτάροι (οἱ) 16. — 15.
 ποσόν: ὑποσόν 32.
 ποσότης: ὑποσότητα 108.
 προσέχω: νὰ προσέχουν 18.
 προσοδιάροι (οἱ) 11. — 16.
 πρώτος 7, 46, 87; πρώτος (ὁ) 50.
 ῥαβδές (pl. acc.) 21.
 σαμάρια (τά) 88, 104. — 15.
 σηλήκταροι (οἱ) 37, 59; σηληκτάροι 9. —
 20.
 σιδηροῦς 104.
 σκευή: σκευές (pl. acc.) 105.
 σκοπέτα (τά) 105. — 15.
 σμίγω: ἐσμίγουν 90.
 σολάκιδες (οἱ) 24. — 25.
 σπαγγλάνοι (οἱ) 34, 58; σπαογγλάνους
 7. — 20.
 σπορά 18.
 στό v. εἰς.
 στρέφομαι 26.
 συμβαίνει: συμβῆ 89, 91.
 συνήθεια 64.
 συντροφιᾶζω: συντροφιᾶζουν 25.
 σύντροφος 43.
 σωστός 52.
 τάξις 7, 9, 11, 13, 24, 56, 60, 62, 74;
 τάξεις (pl. nom. acc.) 1, 46, 53, 107;
 τάξεις (pl. nom.) 111.
 τελειοῦμαι 101.
 τελευταίος 93.
 τέλος 101.
 τέτα 57; τέντα (acc.) 49; τέντες (pl. acc.)
 58, 64; τέντας (pl. acc.) 26, 27, 59, 61.
 τέταρτος 13.

τετρακόσιοι 13.
 τζακίζω: τζακιστοῦν 89, 91.
 τζαούχηδες (οἱ) 17, 40. — 23.
 τζόχμος 43.
 τίθημι v. θέτω.
 τιμᾶν 108. — 29.
 τις 19, 54; τινας (sing. nom.) 50; τιναν
 (sing. acc.) 20, 21.
 τοιοῦτος 23.
 τόπος 18, 51, 58.
 τός (pron. pers.): τοῦ (sing. gen. pro dat.)
 21, 98; τότε (sing. acc.) 20; τούς (pl.
 acc.) 4, 5; τά (plur. acc.) 19; τῶν (pl.
 gen. pro dat.) 90, 101; τώσε (plur.
 acc. pro dat.) 51.
 τός (pron. relat.): τό 80; τούς 33.
 τῶσος 17.
 τότε 91.
 του (pron. poss.) 2, 3, 26, 27, 33, 69, 74,
 77, 78, 79, 82, 83, 84, 87, 95; αὐτοῦ
 73; των (plur.) 50, 60, 88; τωνε 35,
 58, 62; τως (plur.) 19, 35, 54.
 τράφος 104. — 15.
 τρεῖς 3, 42.
 τριάντα 44.
 τρίτος 11.
 τύχη 102.
 τως, τώσε v. τός, του.
 υἱός 4.
 ὑπαγαῖω: ὑπαγαῖουν 8; ὑπάγει 30, 65,
 66, 70, 72, 76, 81, 82; πάγει 70.
 ὑποκάμισον: ποκάμισο 43.
 ὑποσόν v. ποσόν.
 ὑποσότητα v. ποσότης.
 φανερός 56.
 φθείρω: νὰ φθειρῇ 21.
 φίλος 19.
 φλουρία (τά) 108. — 33.
 φορτῶνω: φορτωμένα 94.
 φουσσᾶτα (τά) 65, 66, 68, 71, 73, 75, 77,
 78, 80, 82, 83, 87, 87. — 15.
 φυλάττω: νὰ φυλάττων 18.
 χαλῶ: ἐγάλασεν 5.
 χιλία 108; χιλιάδες (pl. acc.) 3, 4, 5, 6;
 χιλιάδας (pl. acc.) 6.
 χριστιανοί 55.
 χρόνος 43.
 χωρίς 100.
 ὡς 83, 101.

INDEX DES MOTS TURCS.

(Les chiffres renvoient aux pages de l'étude).

- 'acamī, 'acem, 'acemī 9, 28.
 ağa 9, 28, 31.
 akçe 19, 20, 21, 23, 24, 25, 28, 31, 32,
 33, 34, 35.
 Ak-koynlu 3, 18.
 alay beyi 32.
 'alef 21.
 amir v. emir
 arpalık 28.
 'azab ağa 31.
 beglerbeg 26, 28, 29, 31, 32.
 benöbet timāri 32.
 bey 31.
 bostān 24.
 bostancı 24, 25.
 cadiascher v. kažiasker
 cemā'at 25.
 çavuş 7, 9, 23, 24, 31.
 çavuş başı 24, 25.
 çakır 28.
 çakirci 28.
 çakirci başı 28.
 çakır doğan 28.
 çeri başı 32.
 defterci 26.
 defterdār 9, 26, 27, 28, 31.
 defter kethüdāsi 31.
 devşirme 19, 28.
 dirlik 30, 31.
 doğancı 28.
 efendi 29.
 ehl-i timār 30.
 emir, āmir 7, 9, 11, 17, 18, 19.
 ekmeclik 31.
 eškinci timāri 32.
 etmek 30.
 ğarīb 23, 29.
 ğarībıgütlər 7, 9, 22, 23.
 gedikli çavuş 24.
 gedikli timār 32.
 ğurebā 23.
 hāş 30, 31.
 hāş-i pādīşāh 31.
 hişşe 31.
 hizmet timāri 32.
 iktā' 30.
 janissaires v. yeniçeri
 kadiaskere v. kažiasker
 kādī 28.
 kapıcı 7, 9, 23.
 kapıcı başı 23.
 kapıcı kahyası 23.
 kapıyigütləri 7, 25.
 kapudān 31.
 kapucı, kapıcı 7, 9, 23.
 kapu halkı 24, 25.
 kapu kulu 25.
 kavaş, kawwās 22.
 kahya 22.
 kâzi 27.
 kažiasker 9, 27.
 kâzi-i leşker 27.
 kethüdā 22.
 kılıc 32.
 kılıc timāri 32, 34.
 kılıc zi'āmet 31, 34.
 leşker 27.
 Mehmed II 3, 7, 18, 19, 27, 28, 29, 33.
 mevkušcu 32.
 mi'mār 31.
 miralay 31.
 mirlivā 32.

Murad II 7, 9, 18, 26.
 müstahfiz tımârları 32.
 mütefferika 31.
 paşa 26, 28, 31.
 paşa hâşları 31.
 şamsunci 28.
 sancağ beyi 31, 32.
 sancağ bey hâşları 31.
 sefere çımek 30.
 seğbân 28.
 silahdâr, silihdâr 7, 9, 20, 21, 23 29.
 silahdâr ağa, silahdâr ağası 21.
 sipâh, sipâhi 20, 23, 29, 30.
 sipâhi-oğlan, sipâhi-oğlanlar 7, 9, 20.
 sipâhizâdeler 20.
 şolak 7, 25.
 şolakbaşı 25.
 sultân 3, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28,
 29, 32, 34.
 subaşı 32.
 taşvîl 31.

tapu 33.
 tefterği, tefterği v. defterci
 tezkereli kılıc tımârî 32.
 tezkereli tımâr 32.
 tezkeresiz kılıc tımârî 32.
 tezkeresiz tımâr 32.
 tımâr 11, 25, 29, 30, 32, 33, 34,
 35.
 tımâr eri 30.
 tımâr sipâhisi 30.
 tımâr sâhibi 30.
 'ulûfâ, 'ulûfe 19, 21.
 'ulûfeci 7, 9, 16, 21, 22, 23, 29.
 'ulûfeliler 19.
 'ulûfesizler 19.
 Uzun-Hasan 3, 4, 7, 18, 29.
 vizir 26, 27.
 yeniçeri 7, 9, 18, 20, 25, 28.
 za'im 31, 34.
 ze'âmet, zi'âmet 30, 31, 32, 34.

ORDO PORTAE

GÖRÖG LEÍRÁS II. MEHMED SZULTÁN PORTÁJÁRÓL ÉS HADSEREGÉRŐL.

(Résumé hongrois. — Magyar kivonat.)

A párisi Bibliothèque Nationale 1712. számú görög kéziratában, amely többek között Leon Diakonos és Michael Psellos történeti munkáját is megőrizte, ránk maradt egy görög nyelvű munka (fol. 424^v—426^v), amely II. Mehmed szultán portájáról és hadseregéről ad leírást. Felsorolja a különböző udvari rendeket, tisztségeket, csapatrészeket, vázolja feladatukat, közli fizetésüket és tájékoztat a csatarendről és a katonaság felszereléséről. E munkára már Du Cange figyelmessé lett, középgörög szótárában «Ordo Officiorum Aulae Turcicae» címen idézte és felhasználta, török anyagát pedig újabban Moravesik Gyula értékesítette «Byzantinoturcica» című munkájában, de maga a szöveg mindeze ideig kiadatlan maradt. Ezt a hiányt pótolja a jelen munka.

A «Bevezetés» (3—4. l.) tájékoztat a munkáról, a kéziratról és a kiadásban követett módszertani elvekről.

A görög szöveg kiadása a párisi kéziratról készült fényképmásolat alapján történt. A kódex szövege az eredeti műnek, melyet a történeti vonatkozások tanúsága szerint az ismeretlen szerző 1473 és 1481 közt írt, csak későbbi másolata, amint ezt egyes szövegromlások és a 424^r alján levő jegyzet bizonyítják. A szerző kiadásában kijavította a másolat hibáit s a kézirat eltéréseiről a kritikai apparatusban ad számot. A görög szöveggel párhuzamosan közli annak francia fordítását (6—11. l.)

A kommentár két részre oszlik.

A «Nyelvi magyarázatok» (12—16. l.) c. fejezetben a szerző sorra veszi mindazokat a hangtani, alaktani, mondattani és lexikográfiai sajátságokat, melyek a munka nyelvére és stílusára jellemzők. A munka görögösége erősen vulgáris jellegű, de itt-ott irodalmi archaizmusok vegyülnek bele. A hangtani sajátságok közül különösen feltűnő az *ι* hiánya ilyen alakokban, mint *καβαλλάροι, πορτάροι* stb., ami talán olasz hatásra vall. Egyéb sajátságok más, egykorú népies szövegekből is kimutathatók. Különösen sok rokon vonást találunk a várnai csatáról írt görög költeményben. Az alaktani jelenségek közül említésre méltók a személyes-, illetve birtokos névmások következő alakjai: *τώσε, τως*. A mondat szerkesztés rendkívül primitív és naiv. Ami a szókincset illeti, az egykorú vulgáris emlékekből is elismert elemeken kívül (így pl. *άλογον, δοξάριον, καβάδιον, παλάτιν, ποκάμισο, σμίγω, τέντα, τζακίζω,*

ὑπαγῶ (*ὑπάγω*), *φορτώνω*, *χαλνῶ*) ritkább alakokkal is találkozunk, mint *δυσικός* és *ραβδιά*. A szókincs egyes elemei a bizánci katonai nyelvből jól ismertek. Ilyenek: *δεφένσωρ* = latin *defensor*; *κοβέρτα* = olasz *coperta* ~ *coverta* 'pajzs'?; *μπονμπάρδα* = latin-olasz *bombarda*; *σκοπέτα* = latin *scopeta* stb. Más görög szövegekből nem ismerjük a következő szavakat, illetve kifejezéseket: *ἄσπρα ἄρματα* 'nívó fegyverek'; *γαμπιέρες* = olasz *gambiera* ~ francia *jambière* 'lábvért'; *παντζιέρες* = olasz *panciera* ~ *panzièra* 'páncél'; *προσοδιάροι* nyilván a görög *πρόσδος* szó továbbképzése 'zsoldosok' jelentéssel.

A «Történeti magyarázatok» (16—35. l.) c. fejezetben a szerző sorra veszi az egyes török szavakat és neveket, megvilágítja azok jelentését és történetét felhasználva a bizánci és török források párhuzamos tudósításait és az idevonatkozó szakirodalmat. A rejtélyesnek látszó *κάβους* szóban a török *kavaş* 'ijász' szót véli felismerni, a *καπηγητηλερήδων* szóban pedig a török *kapiyigüleri* szóra bukkan. A *δευτερέγγηδες*-ben ő is a török *defterci* szót látja, bár ez az alak török forrásokból nem igazolható. A szöveg adatainak kritikai vizsgálata arra vall, hogy az ismeretlen szerző megbízható, de minden jel szerint népies török forrásból merítette értesüléseit. Minthogy a XV. század végéről csak gyér török források állnak rendelkezésünkre, az «Ordo Portae» tudósításai történeti szempontból is nagyon becsesek.

A kiadást és kommentárt a kiadott szövegben előforduló görög szavak teljes jegyzéke és a fordításban előforduló, továbbá a magyarázatokban említett török szavak indexe egészíti ki. (36—40. l.)

TABLE DES MATIÈRES — TARTALOMJEGYZÉK.

Préface	3
Texte et traduction	5
Commentaire du texte	12
1. Explications linguistiques	12
2. Explications historiques	16
Index des mots grecs	36
Index des mots turcs	39
 Résumé hongrois. — Magyar kivonat.....	 41





MAGYAR-GÖRÖG TANULMÁNYOK — ΟΥΓΓΡΟΕΛΛΗΝΙΚΑΙ ΜΕΛΕΤΑΙ.

1. Görög költemény a várnai csatáról. Kiadta Moravcsik Gyula. — 'Ελληνικὸν ποίημα περὶ τῆς μάχης τῆς Βάρνης. 'Εκδιδόμενον ὑπὸ 'Ιουλίου Moravcsik. 1935. (magyarul és újböörögül — ογγριστι καὶ νεοελληνιστί.)

2. Jeörjiosz Zavirasz budapesti könyvtárának katalógusa. Összeállította Graf András. — Κατάλογος τῆς ἐν Βουδαπέστη βιβλιοθήκης Γεωργίου Ζαβίρα, συνταχθεὶς ὑπὸ 'Ανδρέα Graf. 1935. (magyarul és újböörögül — ογγριστι καὶ νεοελληνιστί.)

3. 'Η ζωὴ καὶ τὰ ἔργα τοῦ Γεωργίου Ζαβίρα, ὑπὸ 'Ανδρέα Horváth. — Zavirasz György élete és munkái. Irta Horváth Endre. 1937. (νεοελληνιστι μὲ ογγρικὴν περληψιν — újböörögül magyar kivenattal.)

4. Die Aristotelische Politik und die Städtegründungen Alexanders des Grossen. — Wege des Verkehrs und der kulturellen Berührung mit dem Orient in der Antike. Zwei Studien zur antiken Geschichte, von Endre v. Ivánka. 1938. (deutsch.)

5. Clemens Alexandrinus és a mysteriumok. Irta Simon Sándor. — Clemens Alexandrinus und die Mysterien, von Alexander Simon. 1938. (magyarul német kivenattal — ungarisch mit deutschem Auszug.)

6. Jean Sykouris: Philologie et Vie. 1938. (en français.)

7. Magyarország és a magyarság a bizánci források tükrében. Irta Gyóni Mátvás. — Ungarn und das Ungartum im Spiegel der byzantinischen Quellen, von Matthias Gyóni. 1938. (magyarul német kivenattal — ungarisch mit deutschem Auszug.)

8. A kecskeméti görögség története. Irta Hajnóczy Iván. — 'Ιστορία τοῦ ἑλληνισμοῦ τοῦ Kecskeμέτ, ὑπὸ 'Ιωάννου Hajnóczy. 1939 (magyarul újböörög kivenattal — ογγριστι μὲ νεοελληνικὴν περληψιν.)

9. Les mots d'origine néo-grecque en roumain à l'Époque des Phanariotes, par Ladislav Gáldi. 1939. (en français.)

10. Tanulmányok a görög tragédia hellenisztikus műelméletéhez. Irta Soltész János. — Études sur la théorie d'art hellénistique de la tragédie grecque, par Jean Soltész. 1939. (magyarul francia kivenattal — en hongrois avec résumé français.)

11. A gazai iskola Thukydides-tanulmányai. Irta Balázs János. — Gli studi tucididei della scuola di Gaza, di Giovanni Balázs. 1940. (magyarul és olaszul — in ungherese e in italiano.)

12. Magyar-görög bibliográfia. Irta Horváth Endre. — Ογγροελληνική βιβλιογραφία, ὑπὸ 'Ανδρέα Horváth. 1940. (magyarul és újböörögül — ογγριστι καὶ νεοελληνιστί.)

13. Translatio Latina Ioannis Damasceni (De orthodoxa fide l. III. c. 1—8.) saeculo XII. in Hungaria confecta. Scripsit et textum edidit Remigius L. Szigeti. 1940. (latine.)

14. Forrástanulmányok Herodotos Skythika-jához. Irta Harmatta János. — Quellenstudien zu den Skythika des Herodot, von Johannes Harmatta. 1941. (magyarul és németül — ungarisch und deutsch.)

15. A művészi tudatosság Kallimachos költészetében. Irta Devecseri Gábor. — La consapevolezza artistica nella poesia di Callimaco, di Gabriele Devecseri. 1941. (magyarul olasz kivonattal — in ungherese con riassunto italiano.)

16. Bizánci költemények Mánuel császár magyar hadjáratairól. Kiadta és bevezetéssel ellátta Rácz István. — Βυζαντινά ποιήματα περί τῶν οὐγγρικών ἐκστρατειῶν τοῦ αὐτοκράτορος Μανουήλ, ἐκδιδόμενα μετ' εἰσαγωγῆς ὑπὸ Στεφάνου Ράcz. 1941. (magyarul és újjögögül — οὐγγρῆστι καὶ νεοελληνῆστι.)

17. Az istenek megjelenése Euripides drámáiban. Irta Tihanyi Bánk. — De deis in fabulis Euripidis apparentibus. Scripsit Benedictus Tihanyi. 1941. (magyarul latin kivonattal — hungarice cum argumento latino.)

18. A hippokratesi népmismeret szempontjai. Irta Rozsály Ferenc. — Die Gesichtspunkte der hippokratischen Ethnologie, von Franz Rozsály. 1942. (magyarul német kivonattal — ungarisch mit deutschem Auszug.)

19. Görögök sírfeliratai magyar temetőkből. Kiadta és magyarázta Prosser Piroska. — Ἐπιτύμβιοι ἐπιγραφαὶ Ἑλλήνων εἰς οὐγγρικά νεκροταφεῖα, ἐκδιδόμενα μετ' ἐξηγήσεων ὑπὸ Piroska Prosser. 1942. (magyarul és újjögögül — οὐγγρῆστι καὶ νεοελληνῆστι.)

20. Byzantinoturcica I. Die byzantinischen Quellen der Geschichte der Türkvolker, von Gyula Moravcsik. 1942. (deutsch.)

21. Byzantinoturcica II. Sprachreste der Türkvolker in den byzantinischen Quellen, von Gyula Moravcsik. 1943. (deutsch.)

22. A harcok szentek bizánci legendái. Irta Sántha György. — Le leggende bizantine dei santi combattenti, di Giorgio Sántha. 1943. (magyarul olasz kivonattal — in ungherese con riassunto italiano.)

23. Kinamos ethopoiája. Kiadta és magyarázta Bánhegyi György. — Cinnami ethopoeia. Edidit atque interpretatus est Georgius Bánhegyi, 1943. (magyarul latin kivonattal — hungarice cum argumento latino.)

24. A magyar nyelv görög feljegyzéses szórványemlékei. Irta Gyóni Máttyás. — Die Streudenkmäler der ungarischen Sprache in griechischen Texten, von Matthias Gyóni. 1943. (magyarul német kivonattal — ungarisch mit deutschem Auszug.)

25. Translatio Latina Sancti Maximi Confessoris (De caritate ad Elpidium . I—IV.) saeculo XII. in Hungaria confecta. Scripsit et textum edidit Andronicus B. Terebessy. 1944. (latine.)

26. Adalékok Kinamos szövegtörténetéhez. Irta Babos Ferenc. — Symbolae ad historiam textus Cinnami. Scripsit Franciscus Babos. 1944 (magyarul latin kivonattal — hungarice cum argumento latino.)

27. Ordo Portae. Description grecque de la Porte et de l'armée du sultan Mehmed II. éditée, traduite et commentée par Şerif Baştav. — Ordo Portae. Görög leírás II. Mehmed szultán portájáról és hadseregéről. Kiadta, fordította és magyarázta Baştav Şerif. 1947. (en français avec résumé hongrois — franciául magyar kivonattal.)

Bizományos :

Ἐντολοδόχος :

M. EGYETEMI NYOMDA KÖNYVESBOLTJA „ΕΛΕΥΘΕΡΟΥΔΑΚΗΣ“ διεθνές βιβλιοπωλεῖον
Budapest, IV., Kossuth Lajos-u. 18. Ἀθήναι, Πλατεῖα Συντάγματος.